



RESSOURCES FALCO LTÉE

RAPPORT DE GESTION

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE

30 JUIN 2021

RESSOURCES FALCO LTÉE

Rapport de gestion

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2021

Le présent rapport de gestion et d'analyse (le « rapport de gestion ») des activités et de la situation financière consolidée de Ressources Falco ltée (« Falco » ou la « Société ») pour l'exercice terminé le 30 juin 2021 devrait être lu en parallèle avec les états financiers consolidés audités de Falco en date de et pour l'exercice terminé le 30 juin 2021 (les « états financiers »). Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (International Financial Reporting Standards ou les « IFRS »). Par conséquent, toutes les données financières comparatives présentées dans le rapport de gestion reflètent l'application uniforme des IFRS.

La direction de Falco (la « direction ») est responsable de la préparation des états financiers consolidés et des autres renseignements financiers de la Société contenus dans le rapport de gestion. Le conseil d'administration (le « conseil ») a la responsabilité de s'assurer que la direction assume ses responsabilités quant à la présentation de l'information financière. Pour aider celle-ci, le conseil a nommé un comité d'audit formé d'une majorité d'administrateurs indépendants. Le comité d'audit rencontre la direction afin de discuter des résultats d'exploitation et de la situation financière de la Société, avant de faire ses recommandations et de soumettre les états financiers consolidés au conseil pour que celui-ci les examine et approuve leur envoi aux actionnaires. Les informations contenues dans le rapport de gestion sont en date du 27 septembre 2021, la date à laquelle le conseil a approuvé les états financiers, suivant la recommandation du comité d'audit. Les valeurs monétaires figurant dans ce rapport sont exprimées en dollars canadiens, la monnaie de présentation et la monnaie fonctionnelle de la Société, sauf indication contraire. Le rapport de gestion renferme des énoncés prospectifs et devrait être lu en tenant compte des facteurs de risque décrits à la rubrique intitulée « Mise en garde concernant les énoncés prospectifs ».

Table des matières

Description de l'entreprise	3
Faits saillants	3
Région minière de Rouyn-Noranda	4
Ententes avec Glencore	4
Placement privé	5
Entente de flux argentifère	6
Prêt avec Redevances Osisko	6
Convention d'option avec First Quantum	7
Marché de l'or	7
Projet Horne 5	8
Perspectives	20
Information financière annuelle sélectionnée	21
Résultats d'exploitation	21
Liquidités et ressources en capital	22
Information trimestrielle	23
Transactions entre parties liées	24
Gestion du capital	24
Obligations contractuelles et engagements	25
Arrangements hors bilan	25
Données sur les actions en circulation	25
Facteurs de risque	25
Risques financiers	32
Divulgaration sur le contrôle interne	32
Base d'établissement des états financiers	32
Estimations et jugements comptables critiques	32
Renseignements additionnels	32
Mise en garde concernant les énoncés prospectifs	32
Informations sur la Société	34

RESSOURCES FALCO LTÉE

Rapport de gestion

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2021

Description de l'entreprise

Falco mène des activités d'exploration, d'évaluation et de mise en valeur de propriétés minières au Canada. La Société concentre ses activités sur la mise en valeur de ses propriétés minières situées dans la région de Rouyn-Noranda au Québec, à la recherche de métaux de base et précieux, principalement sur son gisement polymétallique Horne 5, entièrement détenu par la Société (le « gisement Horne 5 », le « projet Horne 5 » ou le « projet »).

Falco est inscrite à la Bourse de croissance TSX (« TSXV ») sous le symbole « FPC ». La Société est l'un des principaux détenteurs de titres miniers dans la province de Québec, avec un vaste portefeuille de propriétés dans la ceinture de roches vertes de l'Abitibi. Falco détient des claims miniers et des droits contractuels dans ou relativement à des concessions minières couvrant approximativement 70 000 hectares de terrains dans le camp minier de Rouyn-Noranda (le « camp minier »), incluant plusieurs anciens sites miniers aurifères et de métaux de base.

La Société a été initialement constituée en vertu du *Business Corporations Act* (Colombie-Britannique) le 16 mars 2010. Le 12 juin 2015, Falco a été prorogée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. L'adresse du siège social de la Société est le 1100 avenue des Canadiens-de-Montréal, bureau 300, Montréal, Québec (Canada). Au 30 juin 2021, la Société avait un prêt convertible et une entente de flux argentifère avec Redevances Aurifères Osisko ltée (« Redevances Osisko »). De plus, Osisko Développement Corp. (« Osisko Développement ») est une filiale de Redevances Osisko qui détient une participation de 18,2 % dans Falco. Redevances Osisko et Osisko Développement sont toutes deux considérées comme des sociétés ayant une influence notable sur la Société et sont des parties apparentées.

Faits saillants

Du 1^{er} juillet 2020 jusqu'à la date du présent rapport de gestion, la Société a entrepris, avancé ou mené à terme les principaux points suivants :

- Falco a conclu des ententes avec Glencore Canada Corporation (« Glencore Canada ») et ses filiales (« Glencore ») en lien avec le projet Horne 5. Ces ententes comprennent une débenture convertible garantie de premier rang de 10 millions de dollars (la « débenture convertible ») et des ententes d'écoulement de concentrés de cuivre et de zinc sur la durée de vie de la mine (les « ententes d'écoulement »).
- La Société a annoncé sa collaboration avec Glencore afin d'élaborer un plan de travail visant à effectuer des travaux géotechniques additionnels et une analyse des risques associés au développement du projet Horne 5 (le « plan de travail »).
- Falco et Redevances Osisko ont clôturé une entente visant à reporter l'échéance du prêt contracté par la Société auprès de Redevances Osisko (le « prêt garanti »), du 31 décembre 2020 au 31 décembre 2022. Le prêt garanti a aussi été modifié afin qu'il devienne convertible.
- La Société et Redevances Osisko ont aussi convenu de modifier l'entente de flux argentifère conclue le 27 février 2019 (l'« entente de flux argentifère ») et modifiée le 31 janvier 2020, afin de reporter d'un an certaines échéances établies pour l'atteinte de certains objectifs par Falco comme conditions préalables au financement par Redevances Osisko des dépôts prévus dans l'entente de flux et de certaines autres échéances.
- Falco a racheté d'IAMGOLD Corporation un portefeuille de redevances de rendement net de fonderie (la « royauté IAMGOLD ») en contrepartie d'un montant en espèces de 0,5 million de dollars US, lequel a par la suite été vendu à Redevances Osisko pour une contrepartie en espèces de 0,7 million de dollars.
- La Société a déposé sur SEDAR le rapport portant sur la mise à jour de l'étude de faisabilité pour le projet Horne 5 (l'« étude de faisabilité mise à jour » ou l'« EFM »).
- Falco a publié son rapport de développement durable (le « rapport »), lequel présente un survol des stratégies, politiques et engagements de la Société face aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG »).
- La Société a conclu une entente de principe avec Glencore établissant le cadre des conditions (l'« entente de principe ») en vertu desquelles les parties concluront la convention de licence d'exploitation et d'indemnisation principale (*Operating License and Indemnity Agreement* ou « OLIA »).
- Falco a conclu une convention d'option (la « convention d'option ») avec First Quantum Minerals Ltd (« First Quantum ») en vertu de laquelle First Quantum a accordé à la Société le droit unique et exclusif d'acquérir une participation indivise de 100 % (l'« option ») dans les sites Norbec (les « propriétés »), situés à proximité de la ville de Rouyn-Noranda (la « ville »).
- La Société a clôturé un placement privé par voie de prise ferme de 30 700 000 unités (les « unités ») au prix de 0,40 \$ par unité (le « placement ») pour un produit brut de 12,3 millions de dollars.

RESSOURCES FALCO LTÉE

Rapport de gestion

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2021

- Falco a reçu de Redevances Osisko une avance partielle de 10,0 millions de dollars sur le deuxième versement de 20,0 millions de dollars devant être fait en vertu de l'entente de flux argentifère.

Région minière de Rouyn-Noranda

La Société détient un intérêt de 100 % dans des claims miniers et des droits contractuels dans des concessions minières ou relativement à de telles concessions, qui couvrent une superficie d'environ 700 kilomètres carrés dans le camp minier et qui, de l'avis de la direction, représentent environ 70 % de la superficie totale du camp minier. En tant que camp minier établi dans la province de Québec, Rouyn-Noranda possède toutes les installations (électricité, rail, eau, etc.) requises pour l'exploration et le développement minier.

Rouyn-Noranda possède un long historique en matière d'exploration et d'exploitation minière. Depuis la découverte du gisement de la mine Horne dans les années 1920, le secteur a été l'hôte de plus de 50 anciennes mines, soit 20 mines de métaux de base et 30 mines d'or. Un certain nombre des gisements de cuivre-zinc de type de sulfures massifs volcanogènes (« SMV ») du camp minier ont des teneurs en or bien au-delà de celles associées aux gisements de SMV typiques. Ces gisements ainsi que les gisements de type « veines mésothermales » comptent plus de 19 millions d'onces d'or produites historiquement pour l'ensemble du camp minier.

La propriété principale de Falco est le projet Horne 5 situé dans le camp minier, hôte de plusieurs anciennes mines d'or et de métaux de base, y compris la mine Horne qui fût exploitée par Noranda inc. de 1927 à 1976. La mine Horne a produit environ 11,6 millions d'onces d'or et 2,5 milliards de livres de cuivre.

Pour plus de détails à propos du projet Horne 5, veuillez consulter l'EFM intitulée « *Feasibility Study Update, Horne 5 Gold Project* », avec une date d'effet au 18 mars 2021, laquelle a été préparée conformément au Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers (le « Règlement 43-101 ») et est disponible sur SEDAR (www.sedar.com).

Ententes avec Glencore

Entente de principe

Le 28 juin 2021, la Société a conclu l'entente de principe en vertu de laquelle l'OLIA sera mise en place. L'entente de principe décrit les termes qui seront inclus dans l'OLIA, laquelle établira le cadre régissant le développement et l'exploitation par Falco de son projet de calibre mondial Horne 5, incluant :

- La création de comités techniques et stratégiques, composés de représentants de Glencore et Falco, afin de collaborer pour assurer le développement et l'exploitation réussis et sécuritaires du projet Horne 5 et de capitaliser sur les nombreuses synergies entre les parties.
- Le droit de nommer un représentant de Glencore au conseil de Falco.
- Des droits d'accès, d'utilisation et de transformation au profit de Falco.
- Une garantie financière incluant des garanties et des indemnités couvrant les risques liés aux opérations de la fonderie de cuivre de Glencore (la « Fonderie Horne »).

Il est prévu que l'OLIA sera finalisée au quatrième trimestre de l'année civile 2021.

Débeture convertible

La débeture convertible conclue le 27 octobre 2020 comporte une échéance initiale de 12 mois (la « date d'échéance ») et porte intérêt à un taux de 7,0 % par année, composé trimestriellement. Les intérêts cumulés seront capitalisés sur une base trimestrielle en ajoutant le montant des intérêts au montant de capital de la débeture convertible, à moins que la Société ne choisisse, à son gré, d'acquitter en espèces toute somme d'intérêts cumulés. Dans la mesure où Falco et Glencore s'entendent sur le fait que des progrès sont observés dans la négociation de l'OLIA et qu'une période de temps supplémentaire est nécessaire, Falco aura le droit de repousser la date d'échéance de six mois.

La débeture convertible peut être convertie en actions ordinaires de la Société (les « actions ») dans les dix jours précédant la date d'échéance ou à la date d'échéance, à la seule discrétion de Glencore, à un prix de conversion de 0,41 \$ par action.

RESSOURCES FALCO LTÉE

Rapport de gestion

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2021

Le 27 octobre 2020, Falco a également émis à Glencore 12 195 122 bons de souscription d'actions de la Société (les « bons de souscription »). Chaque bon de souscription peut être exercé afin d'obtenir une action à un prix d'exercice de 0,51 \$ pendant les 12 mois suivant la date d'émission des bons de souscription. Les modalités propres à ces bons de souscription prévoient une option d'exercice sans décaissement en vertu de laquelle le nombre d'actions émises sera basé sur le nombre d'actions pour lesquelles des bons de souscription sont exercés, multiplié par la différence entre le cours d'une action et le prix d'exercice divisé par le cours de l'action au moment de l'exercice. Glencore pourra se prévaloir de l'option d'exercice sans décaissement à sa seule discrétion. Les bons de souscription (et les action sous-jacentes) sont assujettis à une période de rétention minimale de quatre mois à compter de la date d'émission des bons de souscription.

La débenture convertible est garantie par une hypothèque de premier rang sur tous les actifs détenus par Falco. Glencore libèrera l'hypothèque suite au règlement de la débenture convertible et au paiement des intérêts. Tant que Glencore détiendra (ou sera réputée détenir) une participation minimale en capitaux propres de la Société de 5 %, elle aura le droit de maintenir le même niveau de participation dans Falco en participant à des financements par capitaux propres ou à d'autres instruments dilutifs.

Ententes d'écoulement

Selon les termes des ententes d'écoulement conclues le 27 octobre 2020, Glencore achètera de Falco les concentrés de cuivre et de zinc produits sur la durée de vie de la mine du projet Horne 5, actuellement estimée à 15 ans. Les termes ont été négociés sans lien de dépendance entre les parties.

Plan de travail

Le 27 octobre 2020, dans le but d'investiguer et de minimiser les risques géotechniques et autre risques techniques, et d'identifier des synergies additionnelles, Falco a annoncé sa collaboration avec Glencore afin d'élaborer le plan de travail visant à effectuer des travaux géotechniques additionnels et une analyse des risques associés au développement du projet Horne 5. Falco et Glencore se sont entendues sur le plan de travail, lequel était géré par Falco et incluait des travaux techniques additionnels, de la modélisation et des études visant à identifier, à minimiser et à répartir les risques, le tout dans le but d'arriver à une OLIA.

Placement privé

Le 18 août 2021, la Société a clôturé le placement, émettant 30 700 000 unités au prix de 0,40 \$ par unité pour un produit brut global pour Falco de 12,3 millions de dollars. Chaque unité se compose d'une action et d'un demi-bon de souscription. Chaque bon de souscription pourra être exercé pour acquérir une action jusqu'au 31 juillet 2025, au prix d'exercice de 0,55 \$.

La date d'expiration des bons de souscription pourra être devancée par la Société en tout temps après la date d'anniversaire de six mois de la date de clôture du placement, si le prix moyen pondéré en fonction du volume des actions à la TSXV est supérieur à 0,80 \$ pendant toute période de 10 jours de séance consécutifs, après quoi la Société pourra devancer la date d'expiration.

La participation d'Osisko Développement et d'initiés dans le placement a totalisé 2,2 millions de dollars et 0,5 million de dollars, respectivement.

Par ailleurs, la Société est en pourparlers avec l'un de ses actionnaires à propos d'un projet de placement privé sans intermédiaire d'unités qui serait réalisé auprès de l'actionnaire en question pour un produit brut d'un montant maximal de 5,0 millions de dollars, dont le prix d'émission ne serait pas inférieur au prix d'émission des unités dans le cadre du placement (le « placement additionnel »). Le placement additionnel serait sujet à l'obtention de toutes les approbations requises, incluant l'approbation de la TSXV.

RESSOURCES FALCO LTÉE

Rapport de gestion

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2021

Entente de flux argentifère

Le 27 février 2019, Falco et Redevances Osisko ont finalisé l'entente de flux argentifère, en vertu de laquelle Redevances Osisko s'est engagé à fournir à la Société des paiements par tranches totalisant jusqu'à 180 millions de dollars, en vue de financer le développement du projet, payables de la façon suivante :

- Un premier dépôt de 25 millions de dollars à la clôture de l'entente de flux argentifère, déduction faite de tout montant dû par la Société à Redevances Osisko;
- Un deuxième dépôt de 20 millions de dollars lorsque la Société aura reçu, entre autres, toutes les approbations importantes nécessaires de la tierce partie, les autorisations, les droits de passage et les droits de surface;
- Un troisième dépôt de 35 millions de dollars suivant la réception de tous les permis importants requis pour la construction d'une mine sur le projet Horne 5, une décision positive quant à la construction du projet Horne 5 et la levée d'un minimum de 100 millions de dollars sur le marché des actions, dans le cadre d'une entente de coentreprise ou de tout autre financement ne générant pas de dette pour la construction de la mine;
- Un quatrième dépôt de 60 millions de dollars lorsque la totalité du financement des dépenses en capital projetées pour le projet Horne 5 sera démontrée; et
- Un cinquième dépôt optionnel de 40 millions de dollars à la seule discrétion de Redevances Osisko d'augmenter le pourcentage du flux, payable au même moment que le quatrième dépôt.

Selon les termes de l'entente de flux argentifère, Redevances Osisko fera l'acquisition de 90 % de l'argent payable du projet, augmentant à 100 % de l'argent payable du projet dans le cas où le cinquième dépôt optionnel est effectué. En échange de l'argent livré en vertu de l'entente de flux argentifère, Redevances Osisko effectuera des paiements en continu à la Société équivalant à 20 % du cours de l'argent le jour de la livraison, ne dépassant pas 6,00 \$ US par once d'argent. L'argent produit du projet et des propriétés situées dans le secteur d'intérêt de 5 km sera assujéti à l'entente de flux argentifère.

Le 31 janvier 2020 et le 27 novembre 2020, Falco et Redevances Osisko ont convenu de modifier l'entente de flux argentifère, de telle sorte que Redevances Osisko a convenu à chaque fois de reporter d'un an chacune des échéances établies pour l'atteinte de certains objectifs par Falco comme conditions préalables aux paiements par tranches versés par Redevances Osisko et de certaines autres échéances.

En vertu de l'entente de flux argentifère, la Société a accepté de payer des frais d'engagement de capital de 2,0 millions de dollars, payables lorsque Redevances Osisko fournira le troisième dépôt en vertu de l'entente de flux argentifère. Les obligations de Falco envers Redevances Osisko relativement à l'entente de flux argentifère sont garanties par un acte d'hypothèque pour un montant maximal de 600 millions de dollars; ce premier rang a été subordonné en faveur du titre octroyé à Glencore dans le cadre de la débenture convertible.

Le 19 août 2021, la Société a reçu de Redevances Osisko une avance partielle de 10,0 millions de dollars sur le deuxième versement de 20,0 millions de dollars devant être fait en vertu de l'entente de flux argentifère.

Prêt avec Redevances Osisko

Le 22 février 2019, Falco a clôturé le prêt garanti de 10,0 millions de dollars avec Redevances Osisko. La date d'échéance du prêt garanti était initialement fixée au 31 décembre 2019. Le 22 novembre 2019, le prêt garanti a été modifié de façon à accroître le montant de capital de 5,9 millions de dollars (le « montant de capital augmenté ») pour s'établir à 15,9 millions de dollars (le « montant de capital modifié ») et la date d'échéance a été reportée au 31 décembre 2020. Redevances Osisko avait le droit de retenir et de déduire en compensation du montant de capital augmenté une somme de 0,9 million de dollars qui représente les comptes créditeurs courants payables à Redevances Osisko par la Société, de telle sorte que sur une base nette, Redevances Osisko a rendu un montant de 5,0 millions de dollars disponible pour un prélèvement par Falco. Selon les termes du prêt garanti, les intérêts doivent être payés sur le montant de capital modifié à un taux annuel équivalent à 7 %, composé trimestriellement. Les intérêts cumulés doivent être payés lors du remboursement du montant de capital modifié. Les obligations de Falco envers Redevances Osisko à l'égard du prêt garanti sont garanties par un acte d'hypothèque pour un maximum de 25 millions de dollars sur tous les actifs de Falco autres que le projet Horne 5, subordonné à la garantie accordée à Glencore dans le cadre de la débenture convertible.

RESSOURCES FALCO LTÉE

Rapport de gestion

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2021

Le 17 novembre 2020, la Société a conclu une entente exécutoire avec Redevances Osisko afin de reporter l'échéance du prêt garanti du 31 décembre 2020 au 31 décembre 2022 (le « report de l'échéance »). Avec les intérêts capitalisés, le capital impayé sur le prêt garanti au 17 novembre 2020 était de 17,6 millions de dollars. En contrepartie du report de l'échéance, le prêt garanti a été modifié afin de pouvoir être converti (le « prêt convertible ») après le premier anniversaire de la date de clôture, en actions au prix de conversion de 0,55 \$ par action. Le prêt convertible porte intérêt au taux annuel de 7,0 % composé trimestriellement et continuera à être garanti par une hypothèque sur certains actifs de Falco, subordonnée à l'hypothèque garantissant la débenture convertible. Les actions obtenues par la conversion du prêt convertible sont assujetties à une période de rétention minimale de quatre mois à compter de la date de la clôture de cette transaction.

En contrepartie du report de l'échéance, la Société a émis à Redevances Osisko 10 664 324 bons de souscription, chacun pouvant être exercé afin d'obtenir une action au prix d'exercice de 0,69 \$ pendant les 24 mois suivant leur date d'émission. Les modalités propres à ces bons de souscription prévoient une option d'exercice sans décaissement en vertu de laquelle le nombre d'actions émises sera basé sur le nombre d'actions pour lesquelles des bons de souscription sont exercés, multiplié par la différence entre le cours d'une action et le prix d'exercice divisé par le cours de l'action au moment de l'exercice. Redevances Osisko pourra se prévaloir de l'option d'exercice sans décaissement à sa seule discrétion. Les bons de souscription (et les actions sous-jacentes) sont assujettis à une période de rétention minimale de quatre mois à compter de la date d'émission des bons de souscription.

Convention d'option avec First Quantum

Le 30 juin 2021, Falco a annoncé la signature de la convention d'option avec First Quantum, en vertu de laquelle First Quantum a accordé à la Société le droit unique et exclusif d'acquérir une option dans les propriétés situées à proximité de la ville. Les propriétés ont déjà été impactées par des activités minières historiques et sont situées à approximativement 11 km de la ville. Elles serviront à l'entreposage en surface des résidus miniers du projet Horne 5. La Société a versé 1,0 million de dollars (le « coût de l'option ») à First Quantum le 20 août 2021, sous la forme de : (i) un paiement en espèces de 0,5 million de dollars (le « paiement en espèces ») et (ii) l'émission de 1 265 182 actions d'une valeur globale de 0,5 million de dollars (les « actions de la contrepartie ») en se basant sur le prix moyen pondéré en fonction du volume des actions sur la période de cinq jours de séance se terminant deux jours ouvrables avant la date du paiement en espèces.

Suivant la décision de la Société d'exercer l'option : (i) First Quantum transférera les propriétés à Falco; (ii) la Société prendra en charge les passifs environnementaux historiques et éventuels en lien avec les anciens sites miniers situés sur les propriétés; et (iii) First Quantum fera des paiements en espèces à Falco représentant le remboursement du coût de l'option, ainsi que d'autres paiements totalisant 3,5 millions de dollars (0,5 million de dollars à la date du transfert des propriétés et 1,0 million de dollars à chacun des trois anniversaires consécutifs de cette dernière). L'option peut être exercée, à certaines conditions, jusqu'au 31 décembre 2022. First Quantum conservera une redevance de 2 % du rendement net de fonderie (« NSR ») sur toute production du secteur correspondant aux concessions minières 177 et 517, qui font partie des propriétés.

Marché de l'or

Le prix de clôture au 30 juin 2021 était de 1 763 \$ US l'once comparativement à 1 768 \$ US l'once au 30 juin 2020. Le prix historique de l'or est présenté ci-dessous (\$ US/once d'or) :

Période (année civile)	Haut	Bas	Moyenne	Clôture
	\$ US	\$ US	\$ US	\$ US
2021 (jusqu'au 24 septembre)	1 943	1 684	1 801	1 746
2020	2 067	1 474	1 770	1 888
2019	1 546	1 270	1 393	1 515
2018	1 355	1 178	1 268	1 279
2017	1 346	1 151	1 257	1 291

RESSOURCES FALCO LTÉE

Rapport de gestion

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2021

Projet Horne 5

Le 29 avril 2021, Falco a déposé l'EFM confirmant à nouveau que le projet Horne 5 correspond à un projet d'exploitation minière sous terre robuste et à forte marge s'étendant sur une période de quinze ans, avec des paramètres économiques des plus intéressants. L'EFM a été réalisée par BBA inc. (« BBA »), sous la supervision de la direction, et inclut des contributions des équipes techniques et géologiques de BBA, d'InnovExplo inc. (« InnovExplo »), de Golder et Associés ltée (« Golder »), de WSP Canada Inc. (« WSP »), de SNC-Lavalin Stavibel inc. (« SNC-Lavalin ») et d'Ingénierie RIVVAL inc. (« RIVVAL »).

L'étude de faisabilité a été mise à jour afin de refléter l'amélioration des prix des matières premières, l'entente de flux argentifère avec Redevances Osisko et les ententes d'écoulement avec Glencore. De plus, les coûts d'investissement et d'exploitation ont été revus pour refléter les conditions actuelles du marché pour la main-d'œuvre, les fournitures et les services.

Faits saillants de la mise à jour de l'étude de faisabilité

Le scénario de base considère un prix pour l'or de 1 600 \$ US par once (« oz »), un prix pour l'argent de 21,00 \$ US/oz, un prix pour le cuivre de 3,20 \$ US par livre (« lb »), un prix pour le zinc de 1,15 \$ US/lb et un taux de change de 1,00 \$ = 0,78 \$ US. L'EFM a été préparée en dollars canadiens. Les valeurs monétaires dans cette section du rapport de gestion ont été converties et présentées en dollars américains, selon un taux de change de 1,00 \$ = 0,78 \$ US. Les faits saillants comprennent les estimations présentées dans la section ci-dessous (*les valeurs monétaires sont présentées avant impôt, sauf indication contraire*).

Comparaison de l'étude de faisabilité de 2017 (l'« EF de 2017 ») et l'EFM de 2021

Catégorie	Unité	EFM de 2021	EF de 2017
Inventaire	tonnes	80 896 876	80 896 876
Or contenu	oz	3 740 871	3 740 871
Or payable (LOM)	oz	3 304 453	3 294 000
Argent payable (LOM)	oz	27 289 020	26 300 000
Zinc produit (LOM)	Mlbs	1 190	1 190
Cuivre produit (LOM)	Mlbs	247	247
Teneur moyenne en équivalent or après dilution	g/t éq.Au	2,24	2,37
Teneur moyenne en or après dilution	g/t	1,44	1,44
Coûts décaissés	\$/oz Au	406	260
CMTC*	\$/oz Au	587	399
Coût d'exploitation	\$ CA/tonne traitée	43,11	41,00
Produits NSR totaux (LOM)	M\$	6 813,9	6 123,9
Flux de trésorerie totaux avant impôt (LOM)	M\$	2 593,1	2 162,4
Flux de trésorerie annuels moyens avant impôt	M\$	232,7	205,4
Impôts sur le résultat (LOM)	M\$	982,9	784,7
Flux de trésorerie totaux après impôt (LOM)	M\$	1 610,2	1 377,7
Flux de trésorerie annuels moyens après impôt	M\$	158,4	146,1
VAN 5 % avant impôt	M\$	1 279	1 012
VAN 5 % après impôt	M\$	761	602
TRI avant impôt	%	23,0 %	18,9 %
TRI après impôt	%	18,9 %	15,3 %
Coûts d'exploitation	M\$	2 724,8	2 586,9
Fusion et affinage	M\$	525,7	493,5
Redevances	M\$	144,4	122,5
Crédits pour les sous-produits	M\$	(2 052,5)	(2 337,9)
Dépenses en immobilisations de préproduction	M\$	844,2 ⁽²⁾	801,7 ⁽¹⁾

RESSOURCES FALCO LTÉE

Rapport de gestion

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2021

Dépenses en immobilisations de maintien	M\$	526,6	417,6
Fermeture (net de la valeur de récupération)	M\$	69,0	32,9
Prix de l'or	\$/oz	1 600	1 300
Taux de change (\$ US : \$ CA)	1 \$ US =	1,28	1,28
Période de recouvrement après impôt	Années	4,8	5,6

(1) Incluant un montant pour éventualités de 58,5 millions de dollars et excluant 26,7 millions de dollars de dépenses en immobilisations engagées au 31 août 2017

(2) Incluant un montant pour éventualités de 70,8 millions de dollars et excluant 51,5 millions de dollars de dépenses en immobilisations engagées au 31 décembre 2020

* Les CMTC sont présentés selon la définition du World Gold Council, moins les frais administratifs et généraux de la Société.

Analyse de sensibilité (les **caractères gras** indiquent les prix utilisés dans le scénario de base de l'EFM)

Prix de l'or (\$ US/oz)	1 300 \$	1 400 \$	1 500 \$	1 600 \$	1 700 \$	1 800 \$	1 900 \$	2 000 \$
VAN 5 % avant impôt (M\$)	706	897	1 088	1 279	1 470	1 661	1 852	2 043
VAN 5 % après impôt (M\$)	405	526	645	761	875	989	1 101	1 213
TRI avant impôt	15,8 %	18,3 %	20,7 %	23,0 %	25,2 %	27,4 %	29,5 %	31,6 %
TRI après impôt	12,8 %	14,9 %	17,0 %	18,9 %	20,7 %	22,5 %	24,2 %	25,8 %
Période de recouvrement avant impôt (années)	6,2	5,5	5,1	4,6	4,2	3,9	3,6	3,4
Période de recouvrement après impôt (années)	6,3	5,7	5,2	4,8	4,5	4,2	3,9	3,7

Prix du cuivre (\$ US/lb)	2,50 \$	2,75 \$	3,00 \$	3,20 \$	3,50 \$	3,75 \$	4,00 \$
VAN 5 % avant impôt (M\$)	1 189	1 221	1 253	1 279	1 318	1 350	1 382
VAN 5 % après impôt (M\$)	707	726	746	761	784	803	822
TRI avant impôt	22,0 %	22,3 %	22,7 %	23,0 %	23,4 %	23,8 %	24,1 %
TRI après impôt	18,0 %	18,3 %	18,6 %	18,9 %	19,2 %	19,5 %	19,8 %
Période de recouvrement avant impôt (années)	4,8	4,7	4,6	4,6	4,5	4,5	4,4
Période de recouvrement après impôt (années)	5,0	4,9	4,9	4,8	4,8	4,7	4,6

Prix du zinc (\$ US/lb)	0,90 \$	1,00 \$	1,10 \$	1,15 \$	1,20 \$	1,30 \$	1,40 \$
VAN 5 % avant impôt (M\$)	1 129	1 189	1 249	1 279	1 309	1 369	1 430
VAN 5 % après impôt (M\$)	669	706	743	761	779	815	852
TRI avant impôt	21,0 %	21,8 %	22,6 %	23,0 %	23,4 %	24,2 %	24,9 %
TRI après impôt	17,3 %	17,9 %	18,6 %	18,9 %	19,2 %	19,8 %	20,5 %
Période de recouvrement avant impôt (années)	5,0	4,8	4,7	4,6	4,5	4,4	4,2
Période de recouvrement après impôt (années)	5,2	5,0	4,9	4,8	4,7	4,6	4,5

RESSOURCES FALCO LTÉE

Rapport de gestion

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2021

Taux de change : 1,00 \$ CA : \$ US	0,87 \$	0,84 \$	0,81 \$	0,78 \$	0,75 \$	0,72 \$	0,69 \$
VAN 5 % avant impôt (M\$)	870	998	1 137	1 279	1 446	1 621	1 810
VAN 5 % après impôt (M\$)	512	591	676	761	860	962	1 072
TRI avant impôt	17,9 %	19,5 %	21,3 %	23,0 %	25,0 %	27,0 %	29,1 %
TRI après impôt	14,6 %	16,0 %	17,5 %	18,9 %	20,5 %	22,1 %	23,8 %
Période de recouvrement avant impôt (années)	5,6	5,3	4,9	4,6	4,2	3,9	3,7
Période de recouvrement après impôt (années)	5,8	5,4	5,1	4,8	4,5	4,2	4,0

Possibilités d'accroître la valeur

Falco a l'intention de réaliser des études d'optimisation futures pour évaluer des scénarios de développement alternatifs qui pourraient être utilisés afin de réduire les coûts initiaux en immobilisations requis et accroître les revenus dès les premières années de la durée de vie de la mine. Les éléments qui seront révisés incluent : (1) le potentiel d'exploration significatif pour des découvertes en profondeur et autour du projet Horne 5, et la possibilité d'accroître les ressources et d'augmenter la durée de vie de la mine dans l'éventualité où de futurs travaux de forage de définition permettraient de convertir une portion des ressources minérales présumées existantes en ressources minérales mesurées ou indiquées; (2) déterminer par des études géotechniques en continu, des simulations et des études minières détaillées si des chantiers souterrains plus imposants peuvent être mis en place; et (3) le développement de synergies potentielles avec les opérations locales de Glencore à la fonderie. De plus, Falco pourrait tirer profit de son vaste portefeuille de propriétés très favorables dans la région.

Estimation des ressources minérales

Les ressources minérales présentées dans l'EFM sont basées sur une mise à jour de l'estimation des ressources minérales (l'« ERM actuelle ») en vigueur le 24 février 2021, préparée par Carl Pelletier, géo., d'InnovExplo, à l'aide de l'information disponible. L'objectif principal était de mettre à jour la précédente estimation des ressources minérales conforme au Règlement 43-101 pour le gisement Horne 5, laquelle avait été préparée par InnovExplo et incluse dans l'étude de faisabilité (l'« ERM de novembre 2016 »).

L'ERM actuelle est principalement basée sur les changements apportés aux paramètres utilisés pour calculer le NSR, appuyés par de nouvelles hypothèses concernant le cours des métaux et les taux de récupération nette et la création d'une forme potentiellement exploitable pour contraindre l'ERM. Aucun changement au niveau de l'interprétation n'a été jugé nécessaire. Le modèle des ressources minérales pour l'ERM actuelle est principalement basé sur le modèle généré pour l'ERM de novembre 2016 et l'étude de faisabilité.

L'ERM actuelle est préparée conformément aux normes et lignes directrices de l'ICM pour la publication de ressources et réserves minérales. Le seuil de coupure NSR choisi de 55 \$ CA/t et la forme exploitable utilisée pour circonscrire les ressources a permis de définir les ressources minérales dans l'optique d'un scénario potentiel d'exploitation minière souterraine. Bien que les résultats soient présentés sans dilution et in situ, les ressources minérales divulguées sont considérées par les personnes qualifiées en vertu du Règlement 43-101 (les « PQ ») comme offrant des perspectives raisonnables d'une extraction potentielle rentable.

Les résultats de l'ERM actuelle sont présentés dans le tableau ci-dessous. InnovExplo estime que le gisement Horne 5 contient, en fonction d'un seuil de coupure NSR de 55 \$ CA/t, des ressources minérales mesurées de 10,8 Mt à 2,26 g/t éq.Au (équivalent or) pour un total de 786 000 oz éq.Au, des ressources minérales indiquées de 94,8 Mt à 2,25 g/t éq.Au pour un total de 6,9 Moz éq.Au, et des ressources minérales présumées de 24,3 Mt à 2,23 g/t éq.Au, pour un total de 1,7 Moz éq.Au.

RESSOURCES FALCO LTÉE

Rapport de gestion

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2021

Tableau des ressources minérales

Catégorie des ressources	Tonnes (Mt)	NSR (\$)	Éq.Au (g/t)	Au (g/t)	Ag (g/t)	Cu (%)	Zn (%)	Contenu Éq.Au (Moz)	Contenu Au (Moz)	Contenu Ag (Moz)	Contenu Cu (Mlbs)	Contenu Zn (Mlbs)
Mesurées	10,839	110,67	2,26	1,45	15,70	0,17	0,74	0,786	0,504	5,470	40,123	177,753
Indiquées	94,767	109,88	2,25	1,44	14,16	0,17	0,80	6,854	4,382	43,155	348,704	1 672,328
Mesurées+ Indiquées	105,606	109,96	2,25	1,44	14,32	0,17	0,79	7,640	4,886	48,625	389,827	1 850,081
Présumées	24,311	107,40	2,23	1,35	21,40	0,19	0,67	1,740	1,058	16,730	103,666	357,931

Estimation des réserves minérales

L'estimation des réserves minérales pour le projet Horne 5 (en vigueur au 26 août 2017) a été préparée par M. Denis Gourde, ing., d'InnovExplo. L'estimation des réserves minérales divulguée dans ce document est conforme aux normes et lignes directrices de l'ICM pour la publication de ressources et réserves minérales, et est appropriée pour la divulgation publique. Ainsi, les réserves minérales sont basées sur les ressources minérales mesurées et indiquées, et n'incluent pas les ressources minérales présumées. Les ressources minérales mesurées et indiquées incluent les réserves prouvées et probables.

L'EFM, la durée de vie de la mine et l'estimation des réserves minérales ont été développées à partir de l'ERM de novembre 2016 (Jourdain et al., 2016). Autre que l'OLIA avec Glencore, en date de l'EFM, la PQ n'a identifié aucun risque, qu'il soit d'ordre légal, politique ou environnemental, susceptible d'avoir une incidence importante sur le développement potentiel des réserves minérales.

Il n'y a aucun changement dans les réserves minières de l'EFM par rapport à l'EF de 2017. Les prix des métaux utilisés pour les réserves minérales sont : pour l'or 1 300 \$ l'once, le cuivre 2,15 \$ la livre, le zinc 1,00 \$ la livre et l'argent 18,50 \$ l'once.

Estimation des réserves minérales (en date du 26 août 2017)

Catégorie	Tonnes (Mt)	NSR (\$)	Au (g/t)	Ag (g/t)	Cu (%)	Zn (%)
Prouvées	8,4	91,72	1,41	15,75	0,17	0,75
Probables	72,5	92,56	1,44	13,98	0,17	0,78
P et P	80,9	92,41	1,44	14,14	0,17	0,77

- 1) Les réserves minérales ont une date d'effet au 26 août 2017.
- 2) Estimé selon l'ERM de novembre 2016 et ne prend pas en compte l'ERM d'octobre 2017 ni l'ERM actuelle. Les prix des métaux, les taux de change et les taux de récupération qui ont été utilisés pour calculer l'estimation des réserves minérales sont : 2,15 \$ US / lb Cu, 1,00 \$ US / lb Zn, 1300 \$ US / oz Au et 18,50 \$ US / oz Ag, en utilisant un taux de change de 1,30 \$ CA : \$ US et un seuil de coupure NSR de 55 \$ CA / t.
- 3) Le tonnage des réserves minérales et le métal extrait ont été arrondis afin de refléter la précision de l'estimation, et les chiffres peuvent ne pas s'additionner parce qu'ils ont été arrondis.
- 4) Les réserves minérales présentées incluent la dilution interne et externe ainsi que le taux de récupération minière. La dilution externe est estimée à 2,3 %. Le taux de récupération minière a été établi à 95 % afin de tenir compte du matériel minéralisé laissé en bordure du gisement dans chaque bloc.

RESSOURCES FALCO LTÉE

Rapport de gestion

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2021

Résumé des coûts d'exploitation et des coûts en immobilisations

Coûts en immobilisations (M\$)	EFM de 2021			EF de 2017		
	Pré-production	Maintien	Total ⁽¹⁾⁽²⁾	Pré-production	Maintien	Total ⁽¹⁾⁽³⁾
Exploitation minière	218,7 \$	285,4 \$	504,1 \$	200,4 \$	253,6 \$	454,0 \$
Usine de traitement	313,0 \$	11,6 \$	324,5 \$	296,0 \$	10,2 \$	306,1 \$
Électricité et communication	15,0 \$	2,0 \$	16,9 \$	14,2 \$	1,8 \$	16,0 \$
Infrastructures du projet	76,6 \$	3,5 \$	80,1 \$	76,9 \$	3,7 \$	80,6 \$
Gestion des eaux et des résidus	50,1 \$	224,1 \$	274,3 \$	53,0 \$	148,4 \$	201,4 \$
Coûts indirects	61,3 \$	--	61,3 \$	65,9 \$	--	65,9 \$
Coûts du propriétaire	38,7 \$	--	38,7 \$	36,8 \$	--	36,8 \$
Restauration du site (déduction faite de la valeur de récupération)	--	69,0 \$	69,0 \$	--	32,9 \$	32,9 \$
Sous-total	773,4 \$	595,6 \$	1 369,0 \$	743,2 \$	450,5 \$	1 193,7 \$
Éventualités	70,8 \$	--	70,8 \$	58,5 \$	--	58,5 \$
Coûts en immobilisations totaux⁽²⁾	844,2 \$	595,6 \$	1 439,8 \$	801,7 \$	450,5 \$	1 252,2 \$
Coûts en immobilisations par oz (\$/oz)			255 \$			243 \$
Coûts d'exploitation par oz (\$/oz)			587 \$			399 \$
Coût tout compris par oz (\$/oz)			842 \$			643 \$

⁽¹⁾ Les totaux peuvent différer en raison des chiffres arrondis.

⁽²⁾ Exclut 51,5 millions \$ de dépenses engagées au 31 décembre 2020.

⁽³⁾ Exclut 26,7 millions \$ de dépenses engagées au 31 août 2017.

Exploitation minière

Le gisement souterrain est situé à une profondeur d'environ 600 mètres à 2 300 mètres sous la surface. Le puits existant Quémont n° 2, qui se rend jusqu'à environ 1 200 mètres de profondeur, devra être remis en état. Ce puits serait utilisé pour le hissage du minerai et du matériel stérile, du personnel et des fournitures, ainsi que pour assurer la ventilation des excavations souterraines lors de la phase de développement. Tel que mentionné précédemment, l'accès et l'utilisation du puits Quémont n° 2 par Falco sont subordonnés à l'obtention de l'OLIA avec Glencore à titre de propriétaire de ces infrastructures.

La mine a été conçue de façon à garder les coûts d'exploitation bas grâce à l'utilisation d'équipement moderne de haute capacité, le transport par gravité du minerai dans les monteries, le hissage au niveau du puits, le remaniement minimal du minerai et du matériel stérile, et le recours à des méthodes d'abattage en vrac à productivité élevée. La mine a été conçue pour utiliser les technologies les plus avancées. Hautement automatisée et utilisant des équipements commandés à distance, la mine utiliserait des véhicules chargeurs-transporteurs (« VCT ») de 25 tonnes pour transporter le matériel abattu jusqu'aux systèmes de cheminées à minerai. Les installations de concassage souterraines seraient alimentées par deux systèmes de cheminées à minerai. Le minerai concassé serait ensuite transporté via deux convoyeurs de 250 mètres et transféré sur un convoyeur de 600 mètres jusqu'au point de chargement du puits, où il serait remonté à la surface en continu par des skips d'une capacité de 43,5 tonnes. Afin d'accéder à la mine, le puits serait équipé d'une nacelle de service à deux étages et d'une nacelle auxiliaire à deux étages. Du remblai en pâte serait utilisé pour remplir les chantiers excavés et renforcer la stabilité des chantiers adjacents afin d'éviter ou de minimiser la dilution.

La Société compte faire usage de longs trous transversaux comme méthode d'extraction principale, ce qui favorisera la réduction de la dilution pour la récupération des ressources minérales.

RESSOURCES FALCO LTÉE

Rapport de gestion

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2021

Traitement

Des installations de concassage semi-autogène à boulets (« SAB ») en surface seraient utilisées pour traiter une moyenne de 15 800 tonnes par jour (« t/j ») de minerai, à un niveau stable de production. Les installations comporteraient également une section pour la flottation et l'épaississement, divisée en trois circuits et dédiée à la récupération de concentrés de cuivre, de zinc et de pyrite. Les circuits de cuivre et de zinc verraient leur concentré filtré afin de réduire le taux d'humidité à 9 %. Ces deux concentrés seraient ensuite entreposés directement dans des camions et des wagons, avant d'être expédiés. Un broyage plus fin du concentré pyriteux serait nécessaire afin d'obtenir une meilleure récupération de l'or par lixiviation au cyanure, ce qui nécessite l'ajout d'une étape de broyage pour passer d'un matériel à 55 microns à une taille de particules (P_{80}) de 12 microns. Le concentré de pyrite rebroyé serait alors lixivié, ainsi que les résidus pyriteux de la flottation, dans des circuits distincts, suivis de circuits de charbon en pulpe (« CEP»). Des épaisseurs seraient intégrés afin de maximiser la récupération d'eau et de cyanure, et la méthode de destruction du cyanure par l'acide de Caro serait appliquée afin de réduire le contenu en cyanure des deux flux de lixiviation. Les flux de résidus pyriteux et de concentré de pyrite de l'étape de flottation seraient utilisés comme remblai en pâte dans les nouvelles excavations; les volumes excédentaires seront réacheminés vers les ouvertures historiques existantes, jusqu'à ce que les anciennes ouvertures soient remplies. L'eau des excavations souterraines libérée lors de la consolidation des résidus entreposés serait récupérée, recyclée et pompée jusqu'à l'usine de traitement.

L'or, le zinc, le cuivre et l'argent seront récupérés. L'usine de traitement produirait trois produits finaux - deux concentrés et des lingots d'or. Le concentré de cuivre aurait une teneur estimative de 16 % de cuivre ainsi qu'une certaine quantité d'or et d'argent payable, tandis que le concentré de zinc aurait une teneur estimative de 52 % de zinc ainsi que de l'or et de l'argent payable. La récupération d'or payable est estimée à 88,3 % en moyenne sur la durée de vie de la mine et les taux de récupération payables sont estimés en moyenne à 75,7 % pour le cuivre, 72,8 % pour le zinc et 74,2 % pour l'argent. Les concentrés de cuivre et de zinc ont été analysés et sont considérés comme étant libres d'éléments délétères.

Les installations du complexe d'usinage comprendraient un laboratoire humide, des bureaux, un vestiaire pour les travailleurs de la mine et de l'usine et un atelier d'entretien pour l'usine de traitement.

Infrastructure de surface

Le projet Horne 5, situé dans le parc industriel et sur le site d'anciennes installations minières (mines Quémont et Horne) de la ville de Rouyn-Noranda, Québec, une communauté minière de 42 000 habitants, bénéficie d'excellentes infrastructures. De façon tout aussi importante que les infrastructures existantes dans le secteur de Rouyn-Noranda, le projet profite également d'une grande expertise en exploitation minière souterraine disponible immédiatement dans la région. La Société considère que sa localisation avantageuse a le potentiel d'avoir des retombées positives sur la viabilité et l'attrait de la main-d'œuvre à long terme pour son projet Horne 5, puisque les employés et les entrepreneurs travailleraient dans la communauté dans laquelle ils vivent, une situation plutôt rare dans l'industrie minière.

Le projet Horne 5 est situé à 1,1 km de la route 101 et à 4,0 km de la route transcanadienne et tous les services sont déjà disponibles sur le site. Le projet Horne 5 se trouve également à moins de 700 mètres de la fonderie de cuivre Horne de Glencore, une fonderie de cuivre traditionnelle en exploitation qui fabrique des anodes de cuivre à 99,1 % à partir de concentrés de cuivre et de matériaux recyclables contenant des métaux précieux. Le développement de la future mine se ferait à partir de l'ancien site de la mine Quémont, les droits de surface ayant été acquis par Falco. L'acquisition de terrains adjacents au site de la mine proposée sera probablement nécessaire pour quelques-unes des nouvelles installations. L'électricité sur le site proviendrait de la sous-station Rouyn-Noranda d'Hydro-Québec, à une tension de 120 kV.

Le projet Horne 5 envisage la construction des principales installations suivantes en appui à la future mine : la route d'accès au site, l'aire de stationnement sur le site, l'usine de traitement y compris les bureaux de chantier, l'usine de remblai à sec et en pâte, le bâtiment abritant le chevalement et le puits, le bâtiment abritant les treuils, la sous-station électrique (120 kV), les voies ferrées et l'entrepôt.

Comme indiqué précédemment, l'accès et l'utilisation par Falco des droits de surface et des infrastructures dont elle n'est pas propriétaire peuvent, dans certaines circonstances, être conditionnels à la signature d'une OLIA avec Glencore.

RESSOURCES FALCO LTÉE

Rapport de gestion

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2021

Processus d'obtention des permis environnementaux

La première étape du projet sera le développement de la mine Horne 5, ce qui impliquera notamment le dénoyage des anciennes mines Quémont, Horne et Donalda, et la remise en état du puits Quémont n° 2. La Société a déjà déposé une demande pour une autorisation en vertu des articles 22 et 31.75 de la *Loi sur la qualité de l'environnement (Québec)*, devant être émise par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (« MELCC ») pour encadrer le développement, le dénoyage et la stratégie de gestion des boues. Une version révisée faisant état des récents changements à la demande d'autorisation est en préparation. Durant l'étape de dénoyage, qui devrait s'échelonner sur une période d'environ 25 mois, l'eau sera pompée, traitée, et les boues à haute densité issues du processus de traitement de l'eau seront entreposées dans les ouvertures souterraines des anciennes mines Donalda et Quémont. En parallèle, les études environnementales du milieu d'accueil et les consultations avec les parties prenantes du projet se poursuivent tel que requis en appui au processus d'obtention des permis et au calendrier de réalisation du projet Horne 5.

Le projet Horne 5 nécessitera un décret au niveau provincial. Le projet est assujéti à une étude des incidences sur l'environnement au niveau provincial, incluant des audiences publiques, puisque la production prévue (moyenne de 15 000 t/j) dépasse le seuil de 2 000 t/j prescrit en vertu de la réglementation applicable. Le 6 décembre 2017, la Société a été avisée par l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (gouvernement du Canada) (l'« Agence ») que le projet n'est pas une activité désignée selon le Règlement désignant les activités concrètes en vertu de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012). Par conséquent, le projet n'est pas assujéti à l'évaluation environnementale fédérale, toutefois, certaines autres autorisations fédérales devront être obtenues.

L'étude d'impact environnemental provinciale (l'« EIE ») a été déposée auprès du MELCC en janvier 2018 et a été publiée au Registre des évaluations environnementales du MELCC. Falco œuvre à la réalisation de travaux de terrain et d'études et s'assure d'obtenir les autorisations auprès de la tierce partie pour répondre aux questions soulevées par le MELCC.

Les résidus produits durant les deux premières années d'opérations seront entreposés dans les anciennes ouvertures souterraines, soit sous la forme de boues ou de remblai en pâte. Le remblai en pâte sera produit au cours de toute la durée de vie de la mine. Après les deux premières années, la quantité restante de résidus produits sera entreposée dans les ouvertures de la mine Horne 5 (plus de 50 %) ou en surface dans une infrastructure de gestion des résidus (« IGR »). L'IGR sera située aux sites Norbec (approximativement 11 km de la ville) et servira à l'entreposage en surface des résidus miniers du projet Horne 5. Des pipelines, d'une longueur de 17 km, transporteront les résidus du complexe minier Horne 5 (« CMH5 ») jusqu'à l'IGR en surface. La roche stérile qui n'est pas utilisée pour les opérations minières souterraines sera entreposée sur le site et/ou utilisée comme matériau de construction pour l'IGR.

Un plan de fermeture et de réhabilitation pour les sites a été développé en conformité avec la *Loi sur les mines (Québec)*. L'estimation des coûts de restauration du site pour le projet Horne 5 est basée sur le démantèlement des bâtiments de la mine et la restauration du CMH5 et de l'IGR. La Société prévoit le démantèlement de tous les bâtiments qui auront servi aux activités minières. Étant donné la proximité du site et de la ville, et la présence de quelques installations de ce type à Rouyn-Noranda, ces bâtiments pourraient être réutilisés ou modifiés pour un autre usage. L'estimation des coûts comprend le coût de restauration du site ainsi que le coût de surveillance post-fermeture. Conformément à la réglementation, la Société prévoit verser une garantie financière pour les coûts de restauration du site.

La réalisation des activités susmentionnées demeure assujéti à l'obtention par Falco des autorisations requises de la part des propriétaires des infrastructures minières. Pour plus de précisions, les autorisations incluront une indemnisation complète en lien avec l'exploitation, la restauration et la réhabilitation de ces infrastructures.

RESSOURCES FALCO LTÉE

Rapport de gestion

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2021

Les activités spécifiques amorcées, avancées ou réalisées dans le cadre du processus d'obtention des permis environnementaux au cours des deux dernières années comprennent :

- Mise à jour de la modélisation atmosphérique et du plan de réduction des émissions atmosphériques, ainsi que des études écotoxicologiques qui évaluaient l'impact du projet Horne 5 sur les émissions atmosphériques et soutenaient la position de la Société selon laquelle l'impact est négligeable;
- Études géochimiques des stériles, essentielles à l'établissement du plan de gestion des stériles du projet Horne 5;
- Étude géochimique et géotechnique de l'IGR fournissant des données pour améliorer la base de conception de l'IGR;
- Investigation géotechnique du CMH5;
- Études de sécurité de la circulation pour la route alternative des stériles;
- Avancement continu du plan de compensation de l'habitat du poisson;
- Évaluation du taux de vibration;
- Plan de préparation aux situations d'urgence pour la construction et l'exploitation;
- Investigation du pilier de surface; mesures d'atténuation et mise en place d'un programme de suivi; et
- Rencontres de consultation avec les parties intéressées à propos du tracé du pipeline.

Développement durable et engagement auprès des parties prenantes

L'approche de Falco en matière de développement durable et d'impact sociétal est mesurée en fonction de critères ESG. Falco a adopté une approche proactive et a fait des progrès pour ce qui est d'assurer l'acceptabilité sociale du projet minier à Rouyn-Noranda et est d'avis que les facteurs ESG sont fondamentaux pour créer un impact positif sur les économies locale et régionale, de meilleurs milieux de vie et de travail, de meilleures conditions sanitaires et des emplois, tout en créant de la valeur pour les actionnaires. Grâce à l'équipe, la mission, la culture et la stratégie de Falco, la Société émergera avec un solide bilan ESG.

La Société s'engage à adopter une approche proactive pour le processus de consultation du public et a travaillé diligemment pour identifier le plus grand nombre de parties prenantes intéressées à Rouyn-Noranda et en Abitibi. Depuis mars 2016, plus de 75 rencontres privées et publiques ont été tenues auprès de diverses parties prenantes.

Au cours des vingt-quatre derniers mois, les principales activités suivantes en lien avec les parties prenantes ont été lancées ou achevées :

- Rencontre avec la Première Nation de Temiskaming à des fins de consultation et de mise à jour sur l'avancement du projet Horne 5;
- Séances techniques approfondies sur le dénoyage planifié des anciennes mines Horne, Quémont et Donalds et sur les impacts sur l'eau du projet Horne 5 avec des représentants de la communauté s'intéressant à la protection de l'eau;
- Développement d'un « Portrait communautaire », qui servirait de base pour les programmes de suivi social; Ceci inclut des sondages communautaires auprès des résidents de la ville de Rouyn-Noranda;
- La continuation du processus de consultation sur le tracé du pipeline avec les propriétaires de droits fonciers et miniers à la fois au CMH5 (pour le dénoyage et l'exploitation) et vers la future IGR;
- Journée d'inauguration du terrain multisports dans le parc St-Luc à Rouyn-Noranda, un investissement de plus de 2,0 millions de dollars en collaboration avec la ville; et
- Activités de consultation avec des propriétaires fonciers locaux (camps de chasse et cabanes à sucre) près de l'IGR.

En se basant sur les nombreuses rencontres tenues avec la communauté à travers la région, la Société remarque que le projet Horne 5 obtient un solide appui de la communauté. Le développement du projet permettrait un développement économique substantiel pour la ville et ses environs. La mine fournirait de l'emploi direct à environ 500 personnes pendant ses 15 ans de durée de vie.

Le 5 février 2019, un comité consultatif (le « comité ») composé de représentants de la communauté a été mis sur pied. Falco s'engage à travailler de concert avec les parties prenantes pour finaliser un plan pour le projet Horne 5 qui maximisera les retombées à la fois pour la communauté, nos actionnaires et les autres parties prenantes. Le mandat du comité est de suggérer des améliorations pour optimiser la cohabitation avec toutes les parties prenantes et de s'assurer que le plan de participation et de consultation a été mis en œuvre et a rempli ses objectifs.

RESSOURCES FALCO LTÉE

Rapport de gestion

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2021

Phase de dénoyage – Étude géotechnique

Le dénoyage des anciens chantiers souterrains (anciennes mines Horne et Quémont) constitue la phase initiale du développement du projet Horne 5 et comprend une analyse géotechnique et hydrogéologique afin d'atténuer le risque associé à l'étape de dénoyage. Dans le cadre de l'évaluation des risques de la phase de dénoyage, Falco a collaboré avec Glencore à la réalisation de programmes géotechniques et d'autres études visant à recueillir de l'information et à analyser les risques associés au développement du projet et mettre en place des mesures d'atténuation pour minimiser ces risques au besoin.

Au cours de l'exercice terminé le 30 juin 2021, la collaboration de la Société avec Glencore a progressé sur diverses investigations et mesures d'atténuation pour amener le projet Horne 5 à la phase de dénoyage. En particulier, Falco a terminé l'évaluation géotechnique et les mesures d'atténuation proposées pour le secteur de Quémont Nord (le plus proche des futures infrastructures du projet Horne 5), a terminé une évaluation de la sismicité induite comme impact potentiel généré par le projet et a terminé l'évaluation des risques géotechniques associés au développement du projet Horne 5 et à l'exploitation de la Fonderie Horne.

Tel qu'indiqué ci-dessus à la rubrique « *Ententes avec Glencore* », Falco et Glencore ont convenu d'élaborer un plan de travail, qui traite de points importants incluant des travaux techniques additionnels, de la modélisation et des études afin d'identifier, de minimiser et de répartir les risques, le tout dans le but d'arriver à une OLIA entre la Société et Glencore.

Au cours des trois derniers trimestres, Falco a franchi des étapes clés dans l'achèvement du plan de travail :

- Pour le secteur Quémont Nord (à proximité des infrastructures éventuelles du projet), le 17 décembre 2020, l'équipe de Falco a complété 14 sondages totalisant environ 1 120 m de forage. Les investigations ont confirmé les hypothèses initiales de Falco et les travaux d'atténuation planifiés, requis pour sécuriser les piliers de surface, ont été complétés en mai 2021.
- En janvier 2021, Falco a reçu le rapport détaillé et l'analyse des risques potentiels associés à la sismicité générée par la séquence d'exploitation minière sur la durée de vie du projet. L'étude avait été lancée au premier trimestre de l'année civile 2020 et comprenait différentes étapes de modélisation numérique. Du point de vue de Falco, les résultats du rapport de sismicité sont positifs et n'ont révélé aucune raison de croire que le risque de sismicité ne puisse être atténué et géré afin de prévenir les impacts sur les opérations de la fonderie tout en respectant les paramètres qui seront définis dans le cadre de l'OLIA. Le rapport de sismicité a été présenté à et examiné par Glencore et sert maintenant de référence importante dans le cadre de l'OLIA.

Les travaux d'investigation sur le site de la Fonderie Horne pour les piliers de surface, dans des conditions de dénoyage, qui ont commencé à la mi-décembre 2020, ont été achevés en février 2021. L'équipe technique de Falco a terminé l'analyse des travaux d'investigation et a fourni le rapport et les conclusions à Glencore en avril 2021. Suite à l'investigation, Falco devait développer une analyse des risques et des mesures d'atténuation associées pour minimiser ou éliminer les risques associés à l'étape et à l'opération de dénoyage du projet Horne 5. Le 14 mai 2021, Falco a terminé un programme de remblayage d'environ 5 100 m³ sur le site de la Fonderie Horne pour sécuriser certains piliers de surface potentiellement problématiques identifiés par le programme d'investigation. La Société a terminé l'analyse des risques, est bien avancée au niveau des mesures d'atténuation proposées et est en pourparlers avec Glencore en vue de finaliser la mise en oeuvre d'un programme d'instrumentation. L'approbation de ce programme est attendue d'ici la fin du T4 de l'année civile 2021, et l'installation de l'instrumentation requise débutera à la suite de l'approbation.

Tous les éléments du plan de travail ont été complétés à la satisfaction de Glencore. Les équipes de Falco et de Glencore travaillent avec diligence pour mettre en oeuvre la conclusion du plan de travail afin de faire passer le projet Horne 5 à l'étape du dénoyage, ce qui devrait coïncider avec la signature de l'OLIA. Falco est d'avis que la Société sera en mesure de débiter les préparatifs requis pour l'étape de dénoyage au premier semestre de l'année civile 2022.

RESSOURCES FALCO LTÉE

Rapport de gestion

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2021

En plus d'être contraint au cadre juridique applicable, le développement du projet Horne 5 est assujéti à un cadre contractuel au terme duquel l'obtention de l'OLIA avec Glencore est subordonnée à la conclusion d'une entente de garantie financière globale avec Glencore afin de fournir une protection financière adéquate à son exploitation. Une fois cette condition préalable réalisée, Falco et Glencore vont établir des protocoles en vue de la poursuite du développement du projet Horne 5, incluant les paramètres d'exploitation qui devront être observés par Falco afin d'atténuer le risque et d'assurer le bon déroulement des opérations de Glencore, le tout, conformément au cadre contractuel établi. Compte tenu de ce qui précède, Falco ne procédera à aucune activité de dénoyage avant d'avoir finalisé l'entente de garantie financière globale avec Glencore et convenu d'un plan de travail mutuellement satisfaisant pour la poursuite de ses activités.

Prochaines étapes projetées

- Signer l'OLIA avec Glencore;
- Déposer les demandes de permis pour le dénoyage auprès des autorités afin de commencer le dénoyage préalable à la production;
- Déposer les études techniques additionnelles relatives à l'EIE et répondre aux questions du MELCC afin d'obtenir l'acceptation du projet Horne 5;
- Préparer et finaliser le processus formel de consultations publiques pour le projet Horne 5; et
- Assurer le financement du projet.

La Société note que les activités susmentionnées sont assujétiées en tout temps à des facteurs et des échéanciers qui ne sont pas exclusivement contrôlés par Falco. Ces facteurs incluent la capacité d'obtenir, selon des termes acceptables pour Falco, le financement, les approbations gouvernementales et des tierces parties, les autorisations, les droits de passage et les droits de surface.

Personnes qualifiées indépendantes

L'EFM a été préparée sous la direction de BBA par des consultants indépendants de premier plan, tous considérés comme des PQ. Les PQ indépendantes de BBA, InnovExplo, Golder, WSP, SNC-Lavalin et RIVVAL qui ont préparé ou supervisé la préparation de l'information technique reliée à l'EFM sont :

- Colin Hardie (BBA);
- Carl Pelletier, Denis Gourde, Simon Boudreau (InnovExplo);
- Michel Mailloux, Ken De Vos, Rob Bewick, André Harvey, Michael Bratty, Yves Boulianne, Pierre Primeau (Golder);
- Dominick Turgeon, René Fontaine (WSP);
- Luc Gaulin (SNC-Lavalin); et
- Yves Vallières (RIVVAL).

Aucune des firmes ou des personnes mentionnées ci-dessus, ni aucun administrateur, dirigeant ou employé de ces firmes ne sont actuellement élus, nommés ou engagés à titre d'administrateur, de dirigeant ou d'employé de Falco ou d'une personne qui lui est associée ou affiliée.

La divulgation par la Société de l'information technique et scientifique portant sur l'EFM a été révisée et approuvée par Luc Lessard, ing., président et chef de la direction de Falco, considéré comme une PQ.

Systèmes de hissage

Le 24 mars 2017, la Société a conclu une entente préliminaire pour assurer l'ingénierie, l'approvisionnement, la livraison, et les services reliés à la performance et à l'installation des systèmes de hissage pour son projet Horne 5 (l'« entente de hissage »). Les systèmes de hissage comprendront un treuil de production, un treuil auxiliaire et un treuil de service. Le nouveau treuil de production à friction d'un diamètre de 6,5 mètres permettra une charge utile du skip de 39 400 kg. Le treuil de service aura un diamètre de 5,5 mètres et sera équipé d'une cage à deux étages d'une capacité de 2 x 50 personnes, ou d'une charge utile de 15 000 kg. Le treuil auxiliaire aura un diamètre de 3,1 mètres et sera équipé d'une cage à deux étages d'une capacité de 2 x 5 personnes, ou d'une charge utile de 1 250 kg. L'entente de hissage, dont la valeur est maintenant estimée à environ 28,9 millions de dollars, peut être résiliée en tout temps, sous réserve du paiement des travaux approuvés et exécutés par le fournisseur à la date de résiliation. Au 30 juin 2021, 8,2 millions de dollars avaient été engagés et payés dans le cadre de l'entente de hissage.

RESSOURCES FALCO LTÉE

Rapport de gestion

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2021

La construction et l'ingénierie de détail du bâtiment qui abritera les systèmes de hissage auxiliaire et de service ont commencé en décembre 2017. Le bétonnage est réalisé à 90 % et l'acier de construction a été installé, les coûts engagés dans la construction totalisant 6,8 millions de dollars au 30 juin 2021. La construction de ce bâtiment permettra à Falco d'entreprendre les activités de dénoyage de la mine et les efforts de remise en état du puits Quémont n° 2 de façon efficace et sécuritaire. La Société a reporté l'achèvement des travaux de construction du bâtiment abritant les treuils en attente de financement additionnel.

Les principales composantes du système de hissage auxiliaire et de service ont été reçues et Falco prévoit procéder à l'assemblage des deux treuils lorsque le bâtiment abritant les treuils sera terminé.

Ententes sur les droits de surface

En septembre 2014, la Société a conclu une entente d'option avec la ville visant à acquérir les droits de surface pour les terrains à 500 mètres au nord du gisement Horne 5 (la « propriété »). Cette entente procure à la Société l'option d'acquérir, sur une période de cinq ans, d'autres terrains dans le secteur entourant la propriété. En janvier 2020, cette entente d'option a été prolongée de cinq ans de plus. Le 29 juin 2017, la Société a exercé cette option en partie, acquérant la propriété pour un prix de 2,9 millions de dollars, dont 2,0 millions de dollars avaient été payés au 30 juin 2021. Le 14 décembre 2020, la ville et Falco ont convenu de reporter la date de paiement du montant résiduel payable de 0,9 million de dollars au 1^{er} janvier 2022.

Le 12 septembre 2017, la Société a conclu un protocole d'entente (le « protocole ») avec la Commission scolaire de Rouyn-Noranda (la « Commission scolaire ») concernant l'acquisition du Pavillon situé sur le site du projet Horne 5. Cette acquisition est l'une des étapes essentielles et préalables à la phase de dénoyage et de mise en valeur du projet Horne 5. Falco est devenu le propriétaire du Pavillon suivant le transfert des activités au Complexe La Source-Polymétier (le « complexe ») qui a été financé par Falco (les coûts de relocalisation et de construction ont totalisé 22,5 millions de dollars). Falco a transféré le complexe agrandi à la Commission scolaire le 28 juin 2018 et la Société n'a pas d'autres engagements envers la Commission scolaire.

Comme le complexe a été construit sur un terrain appartenant à la ville et où des activités sportives et communautaires avaient lieu, en décembre 2018, Falco a conclu une entente avec la ville (modifiée en août 2019) visant à s'associer à cette dernière pour la construction d'infrastructures afin de relocaliser ces activités pour un montant maximal de 2,5 millions de dollars. La Société a complété la première phase des activités de construction en août 2020 au coût de 0,8 million de dollars et a partiellement complété la deuxième phase des activités de construction au 30 juin 2021 au coût de 0,7 million de dollars. La Société a complété son engagement envers la ville en septembre 2021.

Équipement de dénoyage

Certains équipements à long délai de livraison pour l'usine de traitement des eaux et pour le système de pompage (l'« équipement de traitement des eaux ») ont été commandés, les coûts engagés totalisant 6,8 millions de dollars au 30 juin 2021. L'équipement de traitement des eaux a été reçu et aura une capacité de 600 mètres cubes par heure.

Ingénierie de détail

Falco a poursuivi l'ingénierie de détail et l'approvisionnement des dessins d'atelier des équipements en lien avec le projet Horne 5, les coûts engagés totalisant 6,6 millions de dollars au 30 juin 2021. Les efforts actuels sont concentrés sur l'étude géotechnique, l'usine de traitement des eaux, la sous-station électrique et les installations de hissage.

Coûts du projet Horne 5

Le 30 octobre 2017, la direction a déterminé que la faisabilité technique et la viabilité commerciale du projet Horne 5 avaient été démontrées et, par conséquent, que la phase de développement du projet Horne 5 avait commencé. Ainsi, la Société a reclassé 6,5 millions de dollars des coûts d'exploration et d'évaluation capitalisés pour le projet Horne 5 aux immobilisations corporelles.

RESSOURCES FALCO LTÉE

Rapport de gestion

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2021

En plus de ces coûts d'exploration et d'évaluation qui ont été reclassés, du 1^{er} juillet 2016 jusqu'au 30 juin 2021, la Société a engagé un total cumulé de 96,9 millions de dollars relativement au projet Horne 5. La répartition de ces coûts est comme suit :

	Au	
	30 juin 2021	30 juin 2020
	\$	\$
Équipement minier	18 314 741	17 914 741
Terrains et bâtiments	21 132 616	19 033 987
Construction en cours	45 232 247	37 784 674
Coûts d'emprunt capitalisés	12 244 312	5 539 070
Total	96 923 916	80 272 472

Équipement minier

La rubrique « Équipement minier » comprend les coûts engagés en vertu de l'entente de hissage et pour l'équipement de traitement des eaux, comme indiqué ci-dessus aux rubriques « *Systèmes de hissage* » et « *Équipement de dénoyage* ».

Terrains et bâtiments

La rubrique « Terrain et bâtiments » comprend les coûts engagés pour le programme de relocalisation, les ententes d'achat de terrains, et la construction du bâtiment abritant les treuils comme indiqué ci-dessus aux rubriques « *Ententes sur les droits de surface* » et « *Systèmes de hissage* ».

Construction en cours

Ces coûts comprennent la préparation par Falco de la documentation en lien avec l'EIE, la progression de la Société en ce qui a trait à l'ingénierie de détail, comme indiqué ci-dessus à la rubrique « *Ingénierie de détail* », en plus des coûts de gestion liés aux activités de préconstruction du projet, y compris le plan de travail avec Glencore.

Entente d'acquisition

En vertu d'une entente d'acquisition datée du 28 mars 2011, assignée à la Société en septembre 2012 et compte tenu, entre autres, d'autres transactions entre Glencore et BaseCore Metals LP (« Basecore »), BaseCore détient une redevance de 2 % NSR sur le projet Horne 5.

Certains des droits de Glencore en vertu de l'entente d'acquisition sont garantis par un acte d'hypothèque en faveur de Glencore pour un montant maximal de 100 millions de dollars.

Les obligations de Falco envers BaseCore en ce qui a trait au droit de redevance sont garantis par un acte d'hypothèque pour un montant maximal de 45 millions de dollars.

Par ailleurs, le projet Horne 5 est adjacent aux opérations de Glencore et la Société est contractuellement tenue d'obtenir des autorisations de temps à autre de Glencore afin de réaliser certaines activités qui pourraient affecter ou avoir une incidence sur leurs opérations.

Rachat de redevances

Le 12 avril 2021, la Société a annoncé qu'en vertu de l'exercice d'un droit de premier refus, elle a racheté la royauté IAMGOLD, variant de 1 % à 2 % et relative, entre autres, aux propriétés connues sous le nom de Flavrian et Camp Central en contrepartie d'un montant en espèces de 0,6 million de dollars (0,5 million de dollars US). Ces propriétés ne font pas partie des propriétés du projet Horne 5.

Le 6 mai 2021, Falco a conclu une entente avec Redevances Osisko relative à la vente de la royauté IAMGOLD pour une contrepartie en espèces de 0,7 million de dollars.

RESSOURCES FALCO LTÉE

Rapport de gestion

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2021

Dépenses d'exploration et d'évaluation

Tel qu'indiqué ci-dessus, la Société détient un vaste portefeuille de propriétés dans la ceinture de roches vertes de l'Abitibi. Falco détient des claims miniers et des droits contractuels dans ou en lien avec des concessions minières couvrant une superficie d'environ 70 000 hectares dans le camp minier de Rouyn-Noranda situé au Québec (Canada). Durant les exercices terminés les 30 juin 2021 et 2020, la Société a engagé des dépenses d'exploration et d'évaluation totalisant 506 593 \$ et 516 306 \$, respectivement.

Incertitudes liées à la COVID-19

La durée et l'impact financier de la pandémie de COVID-19 ne sont pas connus à l'heure actuelle, tout comme l'effet des mesures prises par les gouvernements, les entreprises et autres organismes afin de tenter de limiter la propagation de la COVID-19. Toute estimation de la durée et de la gravité de leur évolution est assujettie à d'importantes incertitudes et, par conséquent, les estimations sur une possible incidence défavorable et importante de la COVID-19 sur la Société lors de périodes futures sont assujetties également à d'importantes incertitudes. La Société suit l'évolution de la situation afin de prendre les mesures appropriées.

En raison de la pandémie de COVID-19, la Société a pris des mesures pour protéger ses employés, ses entrepreneurs et les communautés où elle exerce ses activités.

Perspectives

Afin d'avancer le projet Horne 5, la Société doit obtenir toutes les approbations réglementaires requises et terminer les négociations afin d'obtenir les approbations des tierces parties, les permis, les droits de passage et les droits de surface requis, incluant la signature de l'OLIA, tel que décrit dans l'EFM et le présent rapport de gestion. Par ailleurs, Falco doit obtenir du financement, ce qui pourrait se faire de différentes façons, y compris, mais sans s'y limiter, la finalisation d'ententes de flux, l'émission de titres de créance ou de capitaux propres et la conclusion d'ententes de coentreprise pour un actif en particulier. Si des fonds ne sont pas disponibles à des conditions satisfaisantes pour la Société, certaines des activités planifiées pourraient être reportées et la Société pourrait se voir obligée de réévaluer ses plans et d'allouer la totalité de ses ressources de la façon jugée être dans le meilleur intérêt de la Société. Ceci pourrait occasionner une réduction substantielle de l'envergure des activités en cours et planifiées.

Projet Horne 5

La direction estime que la clôture du financement de 10 millions de dollars, la signature des ententes d'écoulement avec Glencore le 27 octobre 2020, en plus de l'achèvement du plan de travail, ont constitué des étapes importantes pour la Société, qui pourraient ouvrir la voie au démarrage des travaux de développement du projet lorsque l'OLIA aura été finalisée. En plus du financement du projet, Falco se concentrera sur les activités principales suivantes en vue de l'exécution du projet :

1. Finaliser l'OLIA avec Glencore et par la suite convenir d'un plan de travail mutuellement satisfaisant pour la réalisation des activités de dénoyage.
2. Poursuivre les travaux environnementaux, de liaison communautaire et d'obtention des permis pour obtenir l'autorisation du gouvernement du Québec en vue d'entreprendre le processus d'audiences publiques du BAPE (*Bureau d'audiences publiques sur l'environnement*) sur le projet Horne 5 au premier semestre de l'année civile 2022.
3. Entreprendre le programme de construction des infrastructures de surface, un prérequis pour initier le dénoyage et la remise en état du puits.
4. Obtenir d'autres droits de surface près du projet Horne 5 en continuant certaines activités d'infrastructures communautaires et de relocalisation, en particulier pour l'écocentre de la ville.

Activités d'exploration

Les objectifs de Falco en ce qui a trait à l'exploration seront de terminer les travaux statutaires et de planifier les futurs programmes d'exploration. La direction envisage de réaliser de futurs programmes d'exploration qui auront pour but d'accroître les ressources minérales du projet Horne 5 et ultimement de prolonger la durée de vie de la mine projetée.

RESSOURCES FALCO LTÉE

Rapport de gestion

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2021

Information financière annuelle sélectionnée

Un résumé de l'information financière annuelle sélectionnée pour les exercices terminés les 30 juin 2021, 2020 et 2019 est présenté ci-dessous :

	2021	2020	2019
	\$	\$	\$
Trésorerie	4 149 395	3 630 751	1 115 750
Fonds de roulement	(12 870 980)	(15 558 035)	(10 740 774)
Total de l'actif	112 598 536	94 898 716	84 734 328
Total du passif financier non courant	53 286 629	31 007 143	27 428 576
Investissements dans les immobilisations corporelles	5 735 631	4 088 426	23 752 777
Total des produits	-	-	-
Perte nette pour l'exercice	3 849 229	4 414 690	7 626 805
Perte par action de base et diluée	0,02	0,02	0,04
Dividende par action	-	-	-

Du 30 juin 2019 au 30 juin 2021, le niveau de trésorerie et les variations du fonds de roulement sont le reflet direct des financements réalisés au cours des périodes, contrebalancés par les investissements dans les immobilisations corporelles et les dépenses d'exploitation, incluant les dépenses d'exploration et d'évaluation.

Pour toutes les périodes, la perte nette pour l'exercice se compose principalement de dépenses d'exploitation comme des frais de consultation et de rémunération (incluant la rémunération fondée sur des actions), des honoraires professionnels, des frais de déplacement et autres frais de bureau et administratifs, des dépenses d'exploration et d'évaluation et une charge d'impôt sur le résultat différé (ou recouvrement). De plus, pour les exercices terminés les 30 juin 2021, 2020 et 2019, la Société a fourni des services à des tierces parties, ce qui a permis le recouvrement de 1,0 million de dollars, 1,0 million de dollars et 1,2 million de dollars en coûts, respectivement.

La diminution de la perte nette pour l'exercice terminé le 30 juin 2020 comparativement à 2019 est principalement attribuable à une réduction des coûts d'exploitation, principalement en lien avec les dépenses d'exploration et d'évaluation. En 2020, la Société a dépensé 0,5 million de dollars en travaux d'exploration, comparativement à 3,4 millions de dollars en 2019. De plus, la Société a enregistré une diminution des frais pour les consultants et la rémunération (0,3 million de dollars) et une réduction de la rémunération fondée sur des actions (0,2 million de dollars) entre 2020 et 2019.

Résultats d'exploitation

Falco a subi une perte nette de 3,8 millions de dollars pour l'exercice terminé le 30 juin 2021 (l'« exercice 2021 »), comparativement à 4,4 millions de dollars pour l'exercice terminé le 30 juin 2020 (l'« exercice 2020 »).

La perte d'exploitation pour l'exercice 2021 a augmenté de 0,9 million de dollars pour s'établir à 5,0 millions de dollars pour la période. L'augmentation reflète principalement la hausse des honoraires professionnels engagés durant l'exercice 2021 en lien avec la préparation de l'EFM et l'accroissement des activités de l'entreprise pour l'exercice-2021 (1,1 million de dollars), ainsi que des frais de relations avec les investisseurs (0,1 million de dollars) et des frais de bureau et administratifs (0,1 million de dollars). Cette augmentation a été en partie compensée par une diminution des frais de déplacement (0,1 million de dollars) et des frais de consultation et de rémunération (0,2 million de dollars).

Le prêt convertible (le prêt garanti au exercice-2020) et la nouvelle débenture convertible sont principalement attribuables à l'acquisition ou à la construction d'un actif admissible. À ce titre, une portion des coûts d'emprunt est capitalisée dans les immobilisations corporelles et une portion a été passée en charge au exercice-2021. La méthodologie est conforme à celle du exercice-2020, toutefois le montant de capital de ces prêts est plus important que dans la période comparative, ce qui explique l'augmentation des charges d'intérêt pour l'exercice-2021 (se reporter aux rubriques « Entente de flux argentifère », « Prêt avec Redevances Osisko » et « Débenture convertible » ci-dessus pour de plus amples détails).

RESSOURCES FALCO LTÉE

Rapport de gestion

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2021

Tel qu'indiqué ci-dessus aux rubriques « *Ententes avec Glencore* » et « *Prêt avec Redevances Osisko* », la Société a émis des bons de souscription qui prévoient une option d'exercice sans décaissement. Puisque ces contrats prévoient l'émission possible d'un nombre variable d'actions, ils sont classés dans les passifs dérivés et sont évalués à la juste valeur à chaque date de bilan. Pour l'exercice 2021, la Société a comptabilisé un gain latent sur ces passifs dérivés liés aux bons de souscription de 1,3 million de dollars (montant nul pour l'exercice 2020).

Liquidités et ressources en capital

Au 30 juin 2021, la Société disposait d'un fonds de roulement négatif de 12,9 millions de dollars (un fonds de roulement négatif de 15,6 millions de dollars au 30 juin 2020) et la trésorerie s'élevait à 4,1 millions de dollars (3,6 millions de dollars au 30 juin 2020).

Comme la Société est en phase de développement pour le projet Horne 5, elle n'a enregistré aucun produit d'exploitation, ne dispose d'aucune source de flux de trésorerie d'exploitation, à l'exception de l'entente de flux argentifère, et n'a aucune garantie qu'elle disposera de financement supplémentaire pour assurer le développement du projet Horne 5. Le fonds de roulement au 30 juin 2021 ne sera pas suffisant pour répondre aux obligations, aux engagements et aux dépenses prévues de la Société jusqu'au 30 juin 2022. Après le 30 juin 2021, la Société a amassé environ 22,3 millions de dollars suivant la clôture du placement (12,3 millions de dollars) et le paiement d'une avance partielle sur le deuxième dépôt de 20,0 millions de dollars devant être versé en vertu de l'entente de flux argentifère (10,0 millions de dollars), ce qui a amélioré ses liquidités à court terme. La Société évalue continuellement diverses opportunités de financement pour poursuivre le développement du projet Horne 5.

La capacité de la Société de poursuivre ses activités au-delà du 30 juin 2022 et de financer ses activités de développement prévues au gisement Horne 5 dépend de la capacité de la direction à obtenir les approbations des tierces parties et du financement supplémentaire dans le futur, ce qui pourrait se faire de différentes façons, incluant, sans s'y limiter, réaliser les prochaines étapes de l'entente de flux argentifère, l'émission de titres de créance ou de capitaux propres, une convention de coentreprise afférente à un projet et/ou la monétisation de certains actifs non courants de la Société. La direction cherchera à obtenir de telles sources de financement supplémentaire au besoin, et bien que la direction ait réussi à obtenir du financement dans le passé, il n'y a aucune garantie de réussite pour l'avenir, et rien ne garantit que ces sources de financement ou ces initiatives seront accessibles à la Société ni qu'elles seront disponibles à des conditions acceptables pour la Société. Si des fonds ne sont pas disponibles à des conditions satisfaisantes pour la Société, certaines activités prévues pourraient être reportées et la Société devra réévaluer ses plans et allouer ses ressources globales de la manière que le conseil et la direction jugeront dans le meilleur intérêt de la Société. Ceci pourrait occasionner une réduction substantielle de l'envergure des activités en cours et planifiées.

Flux de trésorerie

Les flux de trésorerie utilisés dans le cadre des activités d'exploitation à l'exercice 2021 ont totalisé 3,6 millions de dollars (3,2 millions de dollars utilisés à l'exercice 2020). Ceci reflète principalement la perte nette pour la période, qui a totalisé 3,8 millions de dollars (perte nette de 4,4 millions de dollars à l'exercice 2020). Bien que la Société ait subi une perte d'exploitation plus importante à l'exercice 2020, elle est moins significative lorsque l'impact hors caisse du gain latent de 1,3 million de dollars sur les instruments dérivés comptabilisé à l'exercice 2021 est pris en compte (montant nul à l'exercice 2020). De plus, les éléments hors caisse du fonds de roulement comme les comptes débiteurs, les charges payées d'avance et autres actifs, et les comptes créditeurs et frais courus ont augmenté la trésorerie de 0,7 million de dollars à l'exercice 2021 (augmentation de la trésorerie de 0,9 million de dollars à l'exercice 2020), du fait d'écarts temporaires dans la perception de la taxe de vente et des paiements aux fournisseurs.

Les flux de trésorerie utilisés dans le cadre des activités d'investissement à l'exercice 2021 s'élèvent à 5,7 millions de dollars (0,7 million de dollars générés à l'exercice 2020). La variation reflète principalement l'acquisition de Golden Queen par la Société à l'exercice 2020, qui a eu un impact de 4,8 millions de dollars en trésorerie (4,2 millions de dollars en fonds de roulement net). Durant l'exercice 2021, la Société a investi 5,7 millions de dollars en immobilisations corporelles (4,1 millions de dollars durant l'exercice 2020). Ces investissements ont été principalement engagés pour faire avancer le projet Horne 5 et le plan de travail avec Glencore, tel que décrit ci-haut dans le présent rapport de gestion.

Les flux de trésorerie générés dans le cadre des activités de financement ont totalisé 9,8 millions de dollars au CA-2021, en lien avec l'émission de la débenture convertible de 10,0 millions de dollars (après déduction de 0,4 million de dollars en frais de transaction), comparé à 5,0 millions de dollars au CA-2020 en lien avec le prêt garanti. De plus, des produits ont été reçus suivant l'exercice d'options d'achat d'actions au CA-2021 (0,3 million de dollars).

RESSOURCES FALCO LTÉE

Rapport de gestion

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2021

Information trimestrielle

L'information financière trimestrielle sélectionnée pour les huit derniers trimestres financiers est résumée ci-dessous :

(au et pour les trois mois terminés le)	30 juin 2021	31 mars 2021	31 décembre 2020	30 septembre 2020
	\$	\$	\$	\$
Trésorerie	4 149 395	5 021 561	9 325 726	2 036 861
Fonds de roulement	(12 870 980)	(8 794 263)	(3 182 217)	(17 964 649)
Total de l'actif	112 598 536	107 927 587	106 467 123	95 999 581
Investissements dans les immobilisations corporelles	444 374	2 447 235	1 921 024	922 998
Total des produits	-	-	-	-
Résultat net (perte nette) pour la période	278 550	(2 219 865)	(1 128 429)	(779 485)
Perte nette par action de base et diluée ⁽ⁱ⁾	0,00	0,01	0,00	0,00

(au et pour les trois mois terminés le)	30 juin 2020	31 mars 2020	31 décembre 2019	30 septembre 2019
	\$	\$	\$	\$
Trésorerie	3 630 751	6 650 818	4 199 556	628 231
Fonds de roulement	(15 558 035)	(13 706 838)	(15 337 650)	(11 813 026)
Total de l'actif	94 898 716	97 290 619	91 797 809	84 662 073
Investissements dans les immobilisations corporelles	1 383 497	1 181 637	1 198 802	324 490
Total des produits	-	-	-	-
Perte nette pour la période	(718 313)	(1 583 771)	(973 948)	(1 138 658)
Perte nette par action de base et diluée ⁽ⁱ⁾	0,00	0,01	0,01	0,01

(i) La perte nette par action est fondée sur le nombre moyen pondéré d'actions en circulation de chaque période de déclaration, qui peut différer d'un trimestre à l'autre. Ainsi, la somme des montants de la perte nette trimestrielle par action peut ne pas être égale à la perte nette par action depuis le début de l'exercice.

Du 1^{er} avril 2020 au 30 septembre 2020 et du 1^{er} janvier 2021 au 30 juin 2021, les diminutions de la trésorerie et du fonds de roulement de la Société sont principalement le résultat des investissements constants de Falco dans les immobilisations corporelles, comme discuté ci-dessus à la rubrique « *Coûts du projet Horne 5* ».

Pour les périodes de trois mois terminées le 31 décembre 2019, le 31 mars 2020 et le 31 décembre 2020, l'augmentation de la trésorerie et du total de l'actif de la Société reflète les transactions de financement clôturées au cours de ces périodes, lesquelles ont surpassé les investissements dans les immobilisations corporelles durant ces mêmes périodes.

Durant la plupart des trimestres, les pertes nettes pour les périodes sont comparables. Au cours du trimestre terminé le 31 mars 2021, la perte plus élevée est principalement attribuable à la préparation de l'EFM et la perte latente sur les bons de souscription sans décaissement en circulation à la fin du exercice-2021. Au cours du trimestre terminé le 30 juin 2021, le résultat net est principalement attribuable au gain latent sur les bons de souscription sans décaissement en circulation à la fin d'exercice-2021.

RESSOURCES FALCO LTÉE

Rapport de gestion

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2021

Transactions entre parties liées

Les principaux dirigeants comprennent les administrateurs (membres ou non de la direction) et certains membres de la haute direction de la Société. La rémunération versée ou payable aux principaux dirigeants pour leurs services en tant qu'employés est présentée ci-dessous pour les exercices terminés les 30 juin 2021 et 2020 :

	2021	2020
	\$	\$
Salaires et autres avantages à court terme du personnel	1 810 051	1 741 148
Rémunération fondée sur des actions	576 844	763 427
	<u>2 386 895</u>	<u>2 504 575</u>

Les transactions et les soldes entre parties liées, qui ne sont pas divulgués ailleurs, sont résumés ci-dessous :

Durant l'exercice 2021, un montant de 1,1 million de dollars (1,5 million de dollars durant l'exercice 2020) a été facturé par Redevances Osisko pour des services professionnels et l'accès à des espaces à bureaux. Ces services ont été rendus à la Société dans le cours normal des affaires et mesurés à la valeur d'échange, soit le montant établi et accepté par les parties liées.

L'intérêt engagé sur le prêt convertible avec Redevances Osisko pour l'exercice 2021 était de 1,5 million de dollars et a été capitalisé dans les immobilisations corporelles au bilan consolidé. La charge d'intérêt engagée sur le prêt convertible pour l'exercice 2020 totalisait 1,0 million de dollars (0,2 million de dollars a été passé en charges à l'état de la perte et de la perte globale, tandis que 0,8 million de dollars a été capitalisé dans les immobilisations corporelles).

Durant l'exercice 2021, un montant de 0,4 million de dollars a été facturé par Osisko Développement pour des services professionnels (montant nul pour l'exercice 2020).

Durant l'exercice 2021, la Société a fourni des services professionnels totalisant 1,0 million de dollars à des entreprises associées de Redevances Osisko (0,9 million de dollars pour l'exercice 2020).

Le 12 avril 2021, la Société a annoncé le rachat de la royauté IAMGOLD. En contrepartie de la royauté IAMGOLD, IAMGOLD a reçu un paiement de 0,6 million de dollars en espèces (0,5 million de dollars US). Le 5 mai 2021, Falco a annoncé la conclusion d'une entente avec Redevances Osisko visant la vente de la royauté IAMGOLD pour une contrepartie de 0,7 million de dollars en espèces, réalisant un gain de 0,1 million de dollars sur la vente de redevances.

Gestion du capital

La structure du capital de la Société au 30 juin 2021 se compose de capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires sous la forme de capital émis et de réserves de capitaux propres.

La Société gère sa structure de capital et y apporte des ajustements en fonction des fonds disponibles afin de financer l'acquisition, l'exploration et l'évaluation de propriétés minières. Le conseil n'établit pas de critères quantitatifs sur le rendement du capital pour sa gestion, mais se fie plutôt à l'expertise des dirigeants de la Société pour assurer le développement futur de l'entreprise. La Société n'est pas soumise à des exigences en matière de capital imposées de l'extérieur.

Les propriétés dans lesquelles la Société détient présentement des intérêts sont à l'étape de la mise en valeur et de l'exploration et de l'évaluation, de telle sorte que la Société dépend de sources de financement externes pour la poursuite de ses activités. Pour être en mesure de réaliser les activités de mise en valeur et d'exploration et d'évaluation prévues et s'acquitter de ses frais administratifs, la Société utilisera son fonds de roulement existant et amassera de nouvelles sommes de financement au besoin. La Société continuera d'évaluer de nouvelles propriétés et cherchera à acquérir des intérêts dans d'autres propriétés si elle juge que ces dernières présentent suffisamment de potentiel géologique et économique et si elle dispose de ressources financières adéquates pour le faire.

La direction révisé son approche en matière de gestion du capital sur une base continue et est d'avis que cette approche est raisonnable, compte tenu de la taille de la Société. Il n'y a eu aucun changement significatif dans les objectifs, les politiques et les procédures de gestion du capital au 30 juin 2021.

RESSOURCES FALCO LTÉE

Rapport de gestion

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2021

Obligations contractuelles et engagements

Comme indiqué précédemment à la rubrique « *Systèmes de hissage* », la Société a conclu une entente de hissage. L'entente de hissage est maintenant estimée à environ 28,9 millions de dollars, dont 8,2 millions de dollars étaient engagés au 30 juin 2021, et peut être résiliée en tout temps, sous réserve du paiement des travaux approuvés et exécutés par le fournisseur à la date de résiliation.

Comme indiqué précédemment à la rubrique « *Ententes sur les droits de surface* », Falco a conclu une entente avec la ville pour financer et construire des installations durant l'été 2021 pour un montant maximal de 2,5 millions de dollars. La Société a complété la première phase des activités de construction en août 2020 au coût de 0,8 million de dollars, tandis que la deuxième phase des activités de construction était partiellement complétée au 30 juin 2021, au coût de 0,7 million de dollars. La Société a complété son engagement envers la ville en septembre 2021.

Arrangements hors bilan

Au 27 septembre 2021, la Société n'avait aucun arrangement hors bilan.

Données sur les actions en circulation

En date du 27 septembre 2021, la Société a 259 046 379 actions émises et en circulation, 15 133 900 options d'achat d'actions en circulation, 44 611 668 bons de souscription en circulation, la débenture convertible est convertible en 24 390 244 actions et le prêt convertible est convertible en 31 992 975 actions.

Facteurs de risque

Un placement dans les actions de la Société est assujéti à un certain nombre de risques et d'incertitudes. Un investisseur devrait porter une attention particulière aux risques décrits dans le rapport de gestion et aux autres renseignements déposés auprès des autorités canadiennes de réglementation en valeurs mobilières (www.sedar.com), avant d'investir dans des actions de la Société. Si un ou plusieurs des risques décrits se manifestent ou si d'autres risques se matérialisent, il pourrait s'ensuivre de graves torts aux activités, aux résultats d'exploitation et à la situation financière de la Société, et les investisseurs pourraient perdre une part considérable de leur investissement.

Les facteurs de risque suivants pourraient ne pas constituer la liste définitive de tous les facteurs de risque liés à un investissement dans Falco ou liés à l'entreprise et aux activités de Falco.

Titres de propriété et licence d'exploitation

En vertu de l'entente entre Falco et Glencore, Falco détient certains droits sur les minéraux et les titres de certains titres miniers, notamment des droits sur les minéraux situés sous le niveau des 200 mètres de la surface de la concession minière CM-156PTB où le gisement Horne 5 est situé. Falco détient aussi certains droits de surface entourant le puits Quéumont n° 2 (situé sur la concession minière CM-243). Selon les termes de l'entente, la propriété des concessions minières demeure celle de Glencore. Afin d'accéder au projet Horne 5, la Société doit obtenir une ou plusieurs autorisations de Glencore, celles-ci ne devant pas être refusées sans motif valable, mais qui sont assujétiées à des conditions que Glencore peut imposer à sa seule discrétion. Ces conditions peuvent inclure la prestation d'une garantie de performance ou d'une autre garantie à Glencore, et le dédommagement de Glencore par Falco.

L'entente avec Glencore stipule, entre autres, que l'autorisation doit être assujétiée à des conditions raisonnables, incluant, entre autres, que les activités au projet Horne 5 seront subordonnées à l'usage actuel des terrains en surface, et assujétiées en priorité à cet usage. Toute autorisation doit fournir, entre autres, l'accès et le droit d'utiliser les infrastructures détenues par Glencore, incluant le puits Quéumont n° 2 et certaines infrastructures souterraines spécifiques des anciennes mines Quéumont et Horne.

De plus, Falco devra également acquérir certains droits de passage, ou d'autres droits de surface, dans le but de construire et d'installer les pipelines qui transporteront les résidus vers l'IGR située à environ 11 km de la ville de Rouyn-Noranda. Falco est aussi tenue d'obtenir les droits définitifs au site de l'IGR, qui sont présentement détenus par une tierce partie.

RESSOURCES FALCO LTÉE

Rapport de gestion

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2021

Bien que Falco croit qu'elle sera en mesure d'obtenir les autorisations de Glencore dans un délai raisonnable et qu'elle pourra faire l'acquisition des droits de passage requis et des autres droits de surface et d'obtenir les droits définitifs au site de l'IGR, rien ne garantit que les autorisations, les droits de passage, les droits de surface ou les droits relatifs au site de l'IGR seront octroyés et s'ils le sont, qu'ils seront octroyés selon des termes acceptables pour Falco. Tout retard peut également avoir un impact négatif sur l'échéancier du projet. Bien que Falco croit qu'elle ait pris des mesures raisonnables afin d'assurer la propriété de ses actifs, il n'existe aucune garantie que la propriété de tout actif ne sera pas contestée ou remise en question.

La capacité de Falco de financer ses activités

La capacité de la Société de poursuivre ses activités commerciales dépend de la capacité de la direction à obtenir du financement supplémentaire. Présentement, Falco n'a pas de projets en production ni aucune source de revenus et tout projet que la Société développera nécessitera d'importantes dépenses en immobilisations. Par conséquent, la Société pourrait se voir contrainte de chercher d'autres sources de financement par emprunt ou par capitaux propres dans un avenir rapproché. Bien que la Société ait réussi à obtenir du financement dans le passé, sa capacité à recueillir du financement à nouveau peut être affectée par de nombreux facteurs indépendants de sa volonté, incluant notamment des conditions défavorables sur les marchés, des variations des prix des matières premières et un ralentissement économique. Rien ne garantit que Falco sera en mesure d'amasser les fonds requis pour poursuivre ses activités, ni que ce financement sera suffisant pour atteindre les objectifs de la Société ou qu'il sera obtenu à des conditions favorables pour la Société. L'incapacité d'obtenir le financement nécessaire pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la stratégie de croissance de Falco, ses résultats d'exploitation, sa situation financière et sur l'échéancier du projet. Le développement du projet Horne 5 reste sujet, entre autres choses, à ce que Falco réussisse à obtenir un financement adéquat à des conditions acceptables pour la Société.

Falco est très endettée

La Société a une dette garantie importante, laquelle inclut la débenture convertible de Glencore et le prêt convertible de Redeances Osisko, ainsi que d'autres obligations garanties en vertu de l'entente de flux argentifère. De plus, la Société a présentement l'intention de continuer à chercher du financement supplémentaire dans l'avenir, ce qui pourrait inclure l'émission d'autres titres de créance garantis ou non garantis, de titres de capitaux propres et d'autres valeurs mobilières. Il n'y a aucune garantie quant aux délais associés à un tel financement ni que tout financement supplémentaire sera obtenu à des conditions favorables ou de toute autre façon. Les futures liquidités de la Société pourraient être défavorablement affectées par les facteurs de risque décrits ailleurs. Si les liquidités de la Société étaient sensiblement diminuées, la Société pourrait ne pas être en mesure de rembourser en temps opportun ou de refinancer sa dette et les intérêts cumulés sur cette dernière.

Approbatons de tierces parties

Falco peut avoir besoin du consentement ou de l'approbation de tierces parties pour signer ou conclure certaines ententes ou transactions nécessaires pour poursuivre ses activités. Rien ne garantit que ces tierces parties, qui pourraient inclure les actionnaires, les agences de réglementation ou des entités avec une participation dans la propriété applicable ou autres, accorderont l'approbation ou le consentement requis en temps opportun ou de toute autre façon. L'incapacité d'obtenir ces approbations des tierces parties pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités de Falco et sur sa situation financière.

Relations communautaires, acceptabilité sociale et revendications territoriales

Le maintien d'une relation positive avec les communautés où Falco exerce ses activités est essentiel à ses activités commerciales et au développement du projet Horne 5.

Falco peut subir des pressions pour démontrer que les autres parties prenantes (comme les employés, les communautés voisines de ses opérations et les pays où ces derniers exercent leurs activités) bénéficient et continueront de bénéficier de ses activités commerciales, et/ou qu'elle exerce ses activités de façon à minimiser tout dommage ou perturbation potentiels aux intérêts de ces parties prenantes.

L'érosion de l'acceptabilité sociale ou les activités de tierces parties cherchant à remettre en question l'acceptabilité sociale peuvent avoir pour effet de ralentir le développement de nouveaux projets et peuvent potentiellement augmenter le coût de construction et d'exploitation de ces projets. La productivité peut être réduite en raison d'un accès restreint, de procédures engagées ou de délais dans l'obtention des permis, et des coûts supplémentaires peuvent également être engagés pour améliorer les relations avec les communautés environnantes.

RESSOURCES FALCO LTÉE

Rapport de gestion

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2021

Bien que la Société soit déterminée à exercer ses activités de manière socialement responsable, rien ne garantit que ses efforts pour répondre à toutes les attentes des tierces parties seront fructueux, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités de la Société, sa situation financière et ses opérations.

À l'heure actuelle, à la connaissance de Falco, aucune des propriétés à l'égard desquelles Falco détient une participation ne fait l'objet de revendications territoriales autochtones. Toutefois, rien ne garantit que ce ne sera pas le cas dans l'avenir.

Permis, licences et autorisations

Les activités de Falco nécessitent des permis de différentes autorités gouvernementales. Ces licences et permis sont assujettis à des changements au niveau de la réglementation et des circonstances d'exploitation. Il n'existe aucune garantie que Falco sera en mesure d'obtenir tous les permis nécessaires pour poursuivre ses activités commerciales et minières incluant le développement du projet Horne 5. De plus, si Falco entreprend l'exploitation de n'importe quelle propriété d'exploration, elle devra obtenir les permis requis et s'y conformer, lesquels peuvent comprendre des conditions particulières en matière de procédures opérationnelles, d'utilisation de l'eau, du dépôt de différents matériaux sur le sol ou leur rejet dans l'air ou l'eau, de l'élimination des résidus, de déversements, d'études environnementales, de plans de fermeture et de restauration et de garanties financières. Il n'existe aucune garantie que Falco sera en mesure d'obtenir ces permis ni qu'elle sera en mesure de se conformer à n'importe laquelle de leurs exigences.

Exploration, développement et exploitation minière

La rentabilité à long terme des opérations de Falco sera en partie directement tributaire du coût et du succès de ses programmes d'exploration, qui pourraient être affectés par de nombreux facteurs incluant la capacité de la Société de développer une mine au projet Horne 5 et de générer des profits de cette dernière.

La décision quant à la question de savoir si une propriété contient ou non un gisement minéral exploitable sur le plan commercial et devrait entrer en production dépendra des résultats des programmes d'exploration ou des études de faisabilité, ainsi que des recommandations formulées par des ingénieurs ou des géologues dûment qualifiés, ce qui requiert des dépenses considérables. D'importantes dépenses sont requises pour élaborer des procédés métallurgiques et pour construire des installations minières et de traitement sur un site particulier.

Même si des retombées appréciables peuvent découler de la découverte d'un gisement, très peu de propriétés explorées sont exploitables sur le plan commercial et deviendront éventuellement des mines productrices.

Changements climatiques

Falco reconnaît que les changements climatiques sont une préoccupation internationale et communautaire qui peut affecter directement ou indirectement les activités et les opérations de Falco. La hausse continue des températures moyennes mondiales a créé des changements divers aux climats régionaux à travers le monde, entraînant des risques pour les équipements et le personnel. Tous les paliers de gouvernements se tournent vers l'adoption de lois visant à lutter contre les changements climatiques en réglementant les émissions de carbone et l'efficacité énergétique, entre autres choses. Là où de telles lois ont déjà été adoptées, la réglementation à l'égard des niveaux d'émissions et de l'efficacité énergétique devient de plus en plus sévère. L'industrie minière, en tant qu'émetteur important de gaz à effet de serre, est particulièrement exposée à cette réglementation. Les coûts engagés pour respecter ces exigences peuvent être compensés par une efficacité énergétique accrue ou des innovations technologiques; toutefois, rien ne garantit que la conformité à ces lois n'aura pas une incidence défavorable sur les activités de Falco, ses résultats d'exploitation, sa situation financière et le cours de ses actions.

Les phénomènes météorologiques extrêmes (comme une sécheresse ou un gel prolongé, des inondations plus fréquentes, des périodes plus intenses de précipitations et une augmentation de la fréquence et de l'intensité des tempêtes) peuvent potentiellement perturber les opérations et les voies de transport. Des perturbations prolongées pourraient entraîner des interruptions de la production, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur les activités de Falco, ses résultats d'exploitation, sa situation financière et le cours de ses actions.

RESSOURCES FALCO LTÉE

Rapport de gestion

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2021

Les changements climatiques sont perçus comme une menace pour les communautés et les gouvernements du monde entier. Les parties prenantes pourraient exiger davantage en matière de réduction des émissions et demander aux sociétés minières de mieux gérer leur consommation de ressources ayant une incidence sur le climat (hydrocarbures, eau, etc.). Ceci pourrait attirer l'attention sociale sur les opérations et sur la réputation de la Société, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur les activités de Falco, ses résultats d'exploitation, sa situation financière et le cours de ses actions.

Questions de réglementation

Les activités de Falco sont assujetties à la réglementation et à la législation des autorités gouvernementales. Ces activités peuvent être touchées à des degrés divers par les règlements gouvernementaux régissant l'exploration et le développement, les impôts, les normes du travail et la santé au travail, l'expropriation, la sécurité minière, l'environnement et autres sujets. L'exploration et la mise en marché sont assujetties aux différentes lois et aux différents règlements fédéraux, provinciaux ou locaux en matière de protection de l'environnement. Ces lois imposent des normes élevées à l'industrie minière relativement au contrôle du déversement des eaux usées et à la divulgation des résultats de ce contrôle aux organismes de réglementation, à la réduction et à l'élimination de certains effets des activités minières dans le sol, l'eau et l'air, à la réhabilitation progressive des propriétés minières, à la gestion des matières et des matériaux dangereux et à la réduction du risque d'accident au travail.

Le défaut de respecter les lois et règlements applicables peut entraîner des amendes ou des pénalités civiles ou pénales ou des mesures coercitives, notamment des ordonnances rendues par les autorités de réglementation ou judiciaires interdisant ou réduisant les activités ou imposant des mesures correctrices, l'installation d'équipements supplémentaires ou des mesures de redressement, dont chacune pourrait entraîner des dépenses importantes. Falco peut également être tenue de compenser des parties privées pour la perte ou les dommages subis en raison d'un manquement aux lois, aux règlements ou aux exigences en matière de permis. Il se peut également que les lois et règlements futurs ou une application plus rigoureuse des lois et des règlements actuels par les autorités gouvernementales puissent occasionner des frais et des dépenses en immobilisations ou imposer des restrictions aux activités de Falco ou la suspension de celles-ci et des retards dans l'exploration des propriétés.

Les modifications aux lois, règlements et permis actuels régissant l'exploitation et les activités des sociétés minières, ou une application plus rigoureuse de ceux-ci, pourraient avoir une incidence négative importante sur Falco et occasionner une augmentation des dépenses en immobilisations ou des coûts de production ou une réduction des niveaux de production aux propriétés productrices ou encore la fermeture ou des retards dans le développement de nouvelles propriétés minières.

Risques et dangers environnementaux

Le domaine minier est capitalistique et assujetti à de nombreux risques et dangers, notamment la pollution environnementale, les accidents ou les déversements, les accidents de travail ou de transport, les conflits de travail, les changements apportés au cadre réglementaire, les phénomènes naturels (les conditions météorologiques difficiles, les tremblements de terre, l'écroulement d'une paroi et les effondrements) et des conditions géologiques inhabituelles ou inattendues. Ces risques et dangers pourraient avoir une incidence sur les activités de Falco. Par conséquent, plusieurs des risques et dangers susmentionnés pourraient endommager ou détruire les propriétés minières de Falco ou de futures installations de traitement; causer des blessures personnelles ou le décès; une atteinte à l'environnement; des retards dans les activités d'exploration et de développement ou l'interruption ou la cessation de celles-ci; un retard ou une incapacité à obtenir les approbations nécessaires des autorités de réglementation; des coûts, des pertes financières et d'éventuelles obligations légales ainsi qu'une réaction adverse des autorités publiques. Falco pourrait être tenue responsable ou subir une perte relativement à certains risques et dangers contre lesquels elle n'a pas souscrit d'assurance ou ne peut en souscrire ou qu'elle peut raisonnablement choisir de ne pas souscrire pour des raisons économiques. Cette absence de couverture d'assurance pourrait occasionner des préjudices économiques importants à Falco.

RESSOURCES FALCO LTÉE

Rapport de gestion

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2021

Estimation des ressources minérales et des réserves minérales

Les données en matière de ressources minérales et de réserves minérales ne sont que des estimations. Ces estimations sont l'expression de jugements fondés sur les connaissances, l'expérience minière, l'analyse des résultats de forage et les pratiques de l'industrie. Même si Falco croit que les estimations des ressources minérales et des réserves minérales, selon le cas, des propriétés dans lesquelles elle détient une participation directe constituent les meilleures estimations établies, l'estimation des ressources minérales et des réserves minérales est un processus subjectif et l'exactitude de l'estimation de ressources minérales et de réserves minérales est fonction de la quantité et de la qualité des données disponibles, de l'exactitude des calculs statistiques et des hypothèses utilisées et des jugements portés lors de l'interprétation des renseignements techniques et géologiques.

Toute estimation de ressources minérales et de réserves minérales comporte une grande part d'incertitude; les gisements réels et la viabilité économique d'un gisement peuvent être très différents des estimations. Les estimations de ressources minérales et de réserves minérales peuvent devoir être révisées en fonction des fluctuations du prix de l'or ou d'autres minéraux, de nouvelles activités d'exploration et de développement et de l'expérience réelle de production. Cela pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les estimations du volume ou de la teneur de la minéralisation, des taux de récupération estimés ou d'autres facteurs importants qui influencent ces estimations. En outre, les ressources minérales ne sont pas des réserves minérales et rien ne garantit qu'une estimation de ressources minérales soit en fin de compte reclassée dans la catégorie des réserves minérales prouvées ou probables. La viabilité économique de ressources minérales qui ne sont pas des réserves minérales n'a pas été démontrée.

Confiance accordée aux données historiques

Bien que les procédures normales de vérification des données de Falco aient été employées dans le cadre du calcul des estimations de ressources minérales sur le projet Horne 5, et que les données d'échantillonnage, d'analyse et de vérification sous-jacentes aux estimations de ressources minérales aient été vérifiées par des personnes qualifiées, une quantité importante de données et de registres historiques portant sur le projet Horne 5 a été utilisée pour établir ces calculs. Falco ne peut offrir aucune assurance à l'effet qu'elle est en mesure de se fier, de vérifier ou d'authentifier ces renseignements historiques en lien avec l'exploitation du projet Horne 5. Falco ne peut garantir que les registres historiques sont exempts d'erreurs ou d'inexactitudes importantes. Bien que Falco soit d'avis que les estimations de ressources minérales et de réserves minérales à l'égard du projet Horne 5 reflètent les meilleures estimations, l'estimation de ressources minérales est un processus subjectif et l'exactitude d'une estimation de ressources minérales est tributaire de la quantité et de la qualité des données disponibles, de l'exactitude des calculs statistiques, des hypothèses utilisées et des jugements portés dans l'interprétation des renseignements géologiques et techniques disponibles. Toute estimation de ressources minérales comporte une grande part d'incertitude et les gisements réels et la viabilité économique des gisements peuvent être sensiblement différents des estimations.

Prix des actions de Falco sur les marchés

Le prix des actions de Falco sur les marchés est affecté par plusieurs variables qui ne sont pas directement liées à la performance de Falco, y compris la vigueur de l'économie en général, la disponibilité et l'attractivité des placements alternatifs, et l'étendue des marchés publics pour le titre. L'effet de ces facteurs et d'autres facteurs sur le prix des actions de Falco sur les marchés dans l'avenir ne peut être prédit et peut provoquer une diminution de la valeur des actifs, ce qui pourrait entraîner des pertes de valeur.

Fusions, acquisitions ou coentreprises

Falco peut évaluer de temps à autre des occasions de fusionner ou d'acquérir des éléments d'actif et des entreprises seule ou en partenariat ou de mener tout autre type de transaction. Le paysage mondial a changé et de telle transaction s'accompagne de risques en raison de passifs et d'évaluations avec des délais de clôture des transactions très serrés en raison d'une concurrence accrue.

Il y a également un risque que le processus de révision et d'examen soit inadéquat et ait des conséquences négatives importantes. Ces transactions peuvent être de taille considérable, modifier l'ampleur des activités de Falco et l'exposer à de nouveaux risques géographiques, politiques, opérationnels, financiers et géologiques. La capacité de Falco de repérer des partenaires valables, de conclure une transaction selon des modalités acceptables et de réussir à intégrer les activités commerciales conditionnera le succès qu'obtiendra Falco. Toute transaction serait assortie de risques, comme la difficulté d'intégrer les activités commerciales et le personnel, une perturbation potentielle des activités courantes de Falco, l'incapacité de la direction à maximiser la situation financière et stratégique de Falco, le maintien de l'uniformité des normes, des contrôles, des procédures et des politiques, la dilution de l'avoir des

RESSOURCES FALCO LTÉE

Rapport de gestion

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2021

actionnaires existants de Falco ou des participations de Falco dans ses actifs ou la décision d'attribuer des bénéfices ou d'autres participations à un coentrepreneur.

Il n'y a aucune certitude que Falco réussira à surmonter ces risques ou les autres problèmes qui pourraient survenir dans le cadre de telles transactions ou coentreprises. Il se peut que les actionnaires n'aient pas le droit d'évaluer le bien-fondé ou les risques d'une future transaction ou coentreprise, sauf si les lois et les règlements applicables l'exigent.

Recrutement et rétention de gestionnaires compétents

Falco est dépendante de certains membres de la direction, en particulier son président et chef de la direction. La perte de ses services pourrait avoir une incidence défavorable sur Falco.

Falco est dépendante des services des principaux dirigeants et d'autres employés hautement qualifiés qui œuvrent au développement des objectifs de la Société ainsi qu'à la recherche de nouvelles occasions de croissance et de financement. La perte de ces personnes ou l'incapacité d'attirer et de retenir d'autres employés hautement qualifiés dont elle a besoin pour mener à bien ses activités pourrait nuire aux activités de Falco. En outre, bien que certains des dirigeants et administrateurs de Falco possèdent une expérience dans le domaine de l'exploration de propriétés minières productrices, Falco continue de dépendre dans une large mesure d'entrepreneurs et de tiers dans le cadre de ses activités d'exploration et de développement. Rien ne garantit que ces entrepreneurs et ces tiers seront disponibles pour réaliser des activités pour le compte de Falco ou qu'ils le seront selon des modalités acceptables sur le plan commercial.

Systèmes d'information et cybersécurité

Falco s'appuie sur son infrastructure informatique pour atteindre ses objectifs commerciaux. Falco utilise différents systèmes informatiques, réseaux, équipements et logiciels et a adopté des mesures de sécurité pour prévenir et détecter les cybermenaces. Cependant, Falco et les vendeurs et fournisseurs de services tiers peuvent être vulnérables aux cybermenaces, qui évoluent en termes de sophistication et aux nouvelles menaces qui émergent à un rythme accru. Des tiers non autorisés peuvent être en mesure de pénétrer la sécurité du réseau et de détourner ou de compromettre des informations confidentielles, de créer des perturbations du système ou de provoquer des fermetures de Falco ou de ses contreparties. Bien que Falco n'ait subi aucune perte liée à des cyberattaques ou à d'autres violations de la sécurité des informations, rien ne garantit qu'il n'y aura pas de telles pertes à l'avenir. Des failles de sécurité importantes ou des défaillances du système de Falco ou de ses contreparties, en particulier si une telle violation n'est pas détectée pendant un certain temps, peuvent entraîner des coûts importants, des amendes ou des poursuites judiciaires et une atteinte à la réputation. L'importance de toute violation de la cybersécurité est difficile à quantifier, mais peut dans certaines circonstances être importante et pourrait avoir un effet défavorable important sur les activités de Falco.

Concurrence

Les activités de Falco sont axées sur l'exploration, l'évaluation et le développement de gisements minéraux. Il n'y a aucune assurance que les dépenses qui seront engagées par Falco résulteront en la découverte de quantités suffisantes de minéraux pour en justifier l'exploitation commerciale. La compétition est grande au sein de l'industrie quant à la découverte et à l'acquisition de propriétés ayant un potentiel commercial. Lors de possibilités de participation dans des projets prometteurs, Falco sera en concurrence avec d'autres parties, dont plusieurs disposent de ressources financières plus importantes que les siennes. En cas de réussite des efforts en exploration, d'importants investissements en capital sont requis pour atteindre la production commerciale; cependant, il se pourrait que Falco ne puisse amasser les fonds nécessaires pour de tels investissements en capital.

Conflits d'intérêts

Certains administrateurs et dirigeants de Falco agissent à titre d'administrateurs et de dirigeants d'autres sociétés engagées dans des activités d'exploration et de développement de ressources naturelles. De telles associations pourraient donner lieu à des conflits d'intérêts. Toute décision prise par ces administrateurs et dirigeants impliquant la Société sera conforme à leurs devoirs et obligations de transiger de façon équitable et de bonne foi avec Falco et ces autres sociétés. En outre, ces administrateurs et dirigeants déclareront et s'abstiendront de voter sur toute question à l'égard de laquelle ces administrateurs et dirigeants pourraient avoir un conflit d'intérêts important. Au besoin, Falco pourrait former un comité spécial d'administrateurs indépendants de façon ponctuelle.

RESSOURCES FALCO LTÉE

Rapport de gestion

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2021

Facteurs indépendants de la volonté de Falco

La rentabilité potentielle des propriétés minières dépend de plusieurs facteurs qui sont indépendants de la volonté de Falco. Par exemple, les prix mondiaux et les marchés des minéraux sont imprévisibles, très volatils, potentiellement sujets à des mesures de contrôle ou de fixation de la part des gouvernements et réagissent aux changements des contextes nationaux, internationaux, politiques, sociaux et économiques. Un autre facteur est que les taux de récupération des minéraux provenant du minerai extrait (en supposant que l'existence de tels gisements minéraux a été établie) peuvent varier des taux établis lors d'essais et qu'une réduction du taux de récupération nuira à la rentabilité et, possiblement, à la viabilité économique d'une propriété. La rentabilité dépend également des coûts d'exploitation, y compris les coûts de la main-d'œuvre, de l'équipement, de l'électricité, de conformité environnementale ou d'autres intrants de production. Ces coûts sont indépendants de la volonté de Falco qui ne peut prévoir la façon dont ils fluctuent, et ces fluctuations auront des répercussions sur la rentabilité, sinon l'élimineront purement et simplement. En outre, en raison de l'incertitude économique mondiale, la disponibilité et le coût du financement pour le développement et les autres coûts deviennent de plus en plus difficiles, voire impossibles, à prévoir. Ces changements et événements peuvent avoir une incidence importante sur la performance financière de Falco et ils peuvent également avoir un impact négatif sur l'échéancier du projet.

Coronavirus (COVID-19)

Falco peut faire face à des risques liés à des épidémies ou à des éclosions de maladies transmissibles, lesquelles pourraient perturber significativement, directement ou indirectement, ses activités et pourraient avoir une incidence défavorable et importante sur son entreprise et sa situation financière.

Les activités de Falco pourraient être défavorablement touchées par les effets du coronavirus ou d'autres épidémies. La mesure des effets du coronavirus sur les affaires de Falco, y compris ses activités et le marché de ses titres, dépendra des développements futurs, qui sont extrêmement incertains, qui ne sont pas prévisibles à ce moment et qui comprennent la durée, la gravité et l'étendue de l'épidémie ainsi que les actions prises pour contenir ou traiter l'épidémie de coronavirus. En particulier, la propagation continue du coronavirus dans le monde pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités de Falco incluant, sans s'y limiter, sur la santé de ses employés, la productivité de sa main-d'œuvre, une hausse des primes d'assurance, des restrictions sur les déplacements, la disponibilité d'experts et de personnel dans l'industrie, les opérations et les activités de tierces parties, et d'autres facteurs qui dépendront des futurs développements qui échappent au contrôle de Falco et qui pourraient avoir une incidence défavorable importante sur ses activités, sa situation financière et ses résultats d'exploitation. Rien ne garantit que le personnel de Falco ne sera pas affecté par cette pandémie et qu'ultimement, la productivité de sa main-d'œuvre soit réduite ou qu'il y ait des hausses des frais médicaux et des primes d'assurance à la suite de ces risques pour la santé.

En outre, une importante épidémie de coronavirus pourrait résulter en une crise sanitaire mondiale qui pourrait avoir un effet négatif sur l'économie et les marchés financiers à l'échelle de la planète, résultant en une récession économique qui pourrait avoir une incidence négative sur la demande en métaux précieux et sur les perspectives de Falco.

Potentiel de fraudes et de corruption

Falco est sujette à des risques liés au potentiel de tirer profit de transactions inappropriées et de la présentation d'information financière inadéquate afin de masquer des lacunes opérationnelles ou de rehausser la rémunération. D'autres risques existent, comme le potentiel de fraudes et de corruption chez les fournisseurs, le personnel ou les représentants gouvernementaux, pouvant impliquer Falco et sa capacité de se conformer aux lois anticorruption applicables.

Risque d'atteinte à la réputation

Le risque d'atteinte à la réputation est le risque qu'une activité entreprise par une organisation ou ses représentants nuise à son image dans la communauté ou diminue la confiance du public à son égard, résultant en une perte de revenus, des procédures judiciaires ou une surveillance réglementaire accrue, des pertes de valeur et une diminution du prix des actions. Les sources possibles de risque d'atteinte à la réputation pourraient découler, sans s'y limiter, de défaillances opérationnelles, du non respect des lois et règlements, ou d'un financement infructueux. En plus de ses politiques, contrôles et procédures de gestion du risque, Falco dispose d'un code d'éthique pour aider à gérer et à soutenir la réputation de Falco.

RESSOURCES FALCO LTÉE

Rapport de gestion

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2021

Risques financiers

Les activités de la Société font en sorte que la Société est exposée à différents risques financiers : les risques de marché (incluant le risque de change), le risque de crédit et le risque de liquidités. Le programme global de gestion du risque de la Société est axé sur le caractère imprévisible des marchés financiers et cherche à minimiser les possibilités d'effets négatifs sur le rendement de la Société.

Une description des risques financiers est présentée dans les états financiers, déposés sur SEDAR (www.sedar.com).

Divulgaration sur le contrôle interne

En novembre 2007, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières ont exempté les émetteurs inscrits au TSXV, comme la Société, de la certification des contrôles et des procédures de divulgation de l'information ainsi que des contrôles internes de communication de l'information financière à compter du 31 décembre 2007 et par après. La Société est tenue de déposer les certificats de base. La Société ne fait aucune évaluation quant à l'établissement et au maintien des contrôles et des procédures de divulgation de l'information au sens du Règlement 52-109.

Base d'établissement des états financiers

Les états financiers ont été établis conformément aux IFRS. Les conventions comptables et les méthodes de calcul et de présentation appliquées dans les états financiers sont conformes à celles de l'exercice financier précédent, hormis l'exception décrite ci-dessous :

Changement de convention comptable

Durant l'exercice terminé le 30 juin 2021, la Société a volontairement changé sa convention comptable à l'égard des dépenses d'E&E. La nouvelle convention comptable prévoit que toutes les dépenses d'E&E seront comptabilisées à l'état de la perte et de la perte globale. Pour plus d'information, consulter la note 28 des états financiers.

Le conseil a approuvé les états financiers le 27 septembre 2021. Les conventions comptables significatives de Falco ainsi que les normes comptables émises, mais pas encore en vigueur sont décrites en détail dans les notes aux états financiers, déposés sur SEDAR (www.sedar.com).

Estimations et jugements comptables critiques

Les estimations et les hypothèses sont continuellement évaluées et sont fondées sur l'expérience historique ainsi que d'autres facteurs, y compris des attentes à propos d'événements futurs, qui sont jugés raisonnables dans les circonstances. La détermination d'estimations nécessite l'exercice du jugement basé sur diverses hypothèses ainsi que d'autres facteurs tels que l'expérience historique et les conditions économiques actuelles et prévues. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les jugements critiques dans l'application des conventions comptables de la Société sont détaillés dans les états financiers annuels, déposés sur SEDAR (www.sedar.com).

Renseignements additionnels

Des renseignements additionnels concernant la Société ont été déposés et sont disponibles sur SEDAR, au www.sedar.com.

Mise en garde concernant les énoncés prospectifs

À l'exception des énoncés de faits historiques dans les présentes, certains renseignements dans le rapport de gestion constituent des énoncés prospectifs concernant les activités, les opérations, les plans, la performance financière et la situation financière de Falco. Il est souvent possible, mais pas toujours, de reconnaître les renseignements prospectifs par l'usage de mots comme « planifie », « s'attend », « cherche », « peut », « devrait », « pourrait », « sera », « budget », « prévu », « estimation », « prévision », « a l'intention de », « anticipe », « croit » ou des variantes de ces mots et de ces expressions, y compris leur forme négative, selon lesquels certaines mesures, certains événements ou certains résultats peuvent, pourraient ou devraient se produire, être pris ou se réaliser. Les énoncés prospectifs sont faits en date du présent rapport de gestion.

RESSOURCES FALCO LTÉE

Rapport de gestion

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2021

Ces énoncés prospectifs comprennent notamment des énoncés portant sur les objectifs de Falco pour les années à venir, ses buts à moyen et long terme et ses stratégies pour atteindre ces buts et objectifs, ainsi que des énoncés portant sur ses avis, ses plans, ses objectifs, ses attentes, ses anticipations, ses estimations et ses intentions. Bien que la direction considère ces hypothèses comme étant raisonnables en fonction des renseignements dont elle dispose actuellement, elles pourraient néanmoins s'avérer inexactes.

Les énoncés prospectifs impliquent des risques, des incertitudes et d'autres facteurs, connus ou inconnus, qui pourraient faire en sorte que les plans, les résultats, la performance ou les réalisations de Falco soient en réalité sensiblement différents des plans, des résultats, de la performance et des réalisations qui ont été exprimés ou suggérés par de tels énoncés prospectifs. Ces facteurs comprennent notamment : (a) les projections et hypothèses portant sur la teneur récupérée, la récupération moyenne de minerai, la dilution interne, la dilution minière et les autres paramètres miniers décrits dans l'EFM; (b) les hypothèses portant sur les revenus bruts, les flux de trésorerie d'exploitation et les autres paramètres de rendement décrits dans l'EFM; (c) les estimations de la durée de vie de la mine et des réserves minérales de l'EFM; (d) la capacité d'obtenir toutes les approbations réglementaires, de tierces parties et autres et les droits décrits dans l'EFM; (e) la capacité d'obtenir le financement requis pour mener à terme le développement du projet Horne 5 ainsi que d'autres sources et conditions de financement anticipées; (f) la capacité de conclure l'OLIA avec Glencore afin, entre autres choses, d'accéder et d'utiliser les droits de surface et les infrastructures qui ne sont pas détenues par Falco; (g) la capacité de mettre en œuvre les conclusions du plan de travail dans les délais prévus; (h) la capacité de déposer les demandes de permis de dénoyage auprès des autorités pour commencer le dénoyage de préproduction; (i) la capacité de déposer des études techniques supplémentaires en lien avec l'EIE et de répondre aux questions du MELCC pour obtenir l'acceptabilité du projet Horne 5; (j) le début du processus d'audiences publiques sur le projet Horne 5 au cours du premier semestre de 2022; (k) la capacité de préparer et d'achever le processus officiel de consultation publique du projet Horne 5 (l) la capacité de rembourser les instruments convertibles à leur échéance, ainsi que les autres risques et incertitudes décrits dans les documents publics de Falco déposés sur SEDAR, au www.sedar.com.

Bien que la Société estime que les énoncés prospectifs contenus dans ce rapport de gestion sont raisonnables, elle ne peut donner aucune assurance que les attentes et les hypothèses contenues dans ces énoncés se révéleront exactes. Par conséquent, la Société met en garde les investisseurs que les énoncés prospectifs de la Société ne sont pas des garanties de résultats ou de rendements futurs et que les résultats réels peuvent différer sensiblement de ceux des énoncés prospectifs.

En outre, les énoncés (incluant les données dans les tableaux) sur les ressources minérales, les réserves minérales et les onces d'équivalent en or sont des énoncés prospectifs, car ils supposent une évaluation implicite, fondée sur certaines estimations et hypothèses, et aucune assurance ne peut être donnée que les estimations seront réalisées.

Même si Falco a cherché à reconnaître les facteurs importants qui pourraient faire en sorte que les plans, les actions, les événements ou les résultats soient en réalité sensiblement différents de ceux compris dans ces énoncés prospectifs, il peut exister d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les plans, les actions, les événements ou les résultats soient en réalité différents de ceux anticipés, estimés ou souhaités. Rien ne garantit que ces énoncés prospectifs s'avèrent exacts puisque les plans et résultats réels ainsi que les événements futurs pourraient être sensiblement différents de ceux anticipés dans de tels énoncés. En conséquence, le lecteur ne devrait pas se fier indûment aux énoncés prospectifs.

(Signé) Luc Lessard

Luc Lessard
Président et chef de la direction

(Signé) Anthony Glavac

Anthony Glavac
Chef de la direction financière

27 septembre 2021

RESSOURCES FALCO LTÉE

Rapport de gestion

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2021

Informations sur la Société

Siège social

1100 avenue des Canadiens-de-Montréal

Bureau 300

Montréal, Québec, Canada H3B 2S2

Téléphone : (514) 905-3162

Courriel : info@falcores.com

Site Web : www.falcores.com

Bureau de projet

161 avenue Murdoch

Rouyn-Noranda, Québec, Canada J9X 1E3

Administrateurs

Bryan A. Coates, président du conseil

Mario Caron, administrateur en chef

Alex Dann

Paola Farnesi

Luc Lessard

Chantal Sorel

Dirigeants

Luc Lessard, président et chef de la direction

Ronald Bougie, vice-président, ingénierie et construction

Hélène Cartier, vice-présidente, environnement et développement durable

Anthony Glavac, chef de la direction financière

Christian Laroche, vice-président, métallurgie

André Le Bel, vice-président, affaires juridiques et secrétaire corporatif

François Vézina, vice-président, services techniques

Conseillers juridiques

Lavery, de Billy LLP

Auditeurs

PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Agent des transferts

Fiducie TSX

Inscription en Bourse

Bourse de croissance TSX : FPC

Relations avec les investisseurs

Jeffrey White

Hinge Markets Inc.

rjwhite@falcores.com